



LA MÉTÉO: NEIGE FONDANTE POSSIBLE, ÉCLAIRCIES EN APRÈS-MIDI. MINIMUM: 2°, MAXIMUM: 6°. DEMAIN: ENNUAGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2

LE MIDI  
Table d'hôte à partir de 6<sup>25</sup>\$  
Georges Coullombe, vendredi au dimanche  
881, boul. de Maisonneuve est. Tél.: 827-1221

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 Cents  
Ailleurs au Québec: 50 cents, Îles de La Madeleine: 60 cts

MONTRÉAL, VENDREDI 8 NOVEMBRE 1985, 102<sup>e</sup> ANNÉE, N° 20, 68 PAGES, 4 CAHIERS

## Gaz Métro augmente ses tarifs de 1,6% à Montréal

■ Gaz Métropolitain haussera ses tarifs de 1,6 p. cent le 1er janvier 1986 dans la grande

### GILLES GAUTHIER

région de Montréal et l'ouest du Québec, tandis qu'elle les réduira de 3,1 p. cent dans l'ancien territoire de Gaz inter-cité, a-t-on appris hier.

On ne sait cependant pas encore comment ces modifications,

inscrites dans la proposition tarifaire présentée à la Régie de l'électricité et du gaz du Québec, seront réparties entre les secteurs résidentiel, commercial et industriel.

Pour l'ensemble des régions du Québec qui sont approvisionnées en gaz naturel, la hausse moyenne des tarifs l'an prochain est de 0,7 p. cent.

Gaz Métropolitain entend uniformiser ses prix dans la provin-

ce (tout comme Hydro-Québec ou la SAQ) à partir du 1er octobre 1986. Les variations dans les ajustements tarifaires régionaux, l'an prochain, relèvent de ce processus d'uniformisation.

Le 1er octobre dernier, on procédait à l'intégration, pour créer une seule entreprise, des compagnies Gaz Métropolitain, Gaz inter-cité et Gaz provincial du Nord, où une hausse de 1,6 p. cent entrera également en vi-

gueur. La compagnie a choisi de faire débiter son année tarifaire aussi bien que financière à cette date du 1er octobre, plutôt que le 1er janvier, à partir de 1986.

Même si le prix du gaz naturel a été «gelé» par le gouvernement fédéral, cette mesure ne s'applique qu'au coût de la matière première à la frontière de l'Alberta. Il faut également tenir compte des frais de service (coûts d'exploitation du distribu-

teur), ce qui explique que Gaz Métropolitain propose, malgré ce gel, un accroissement de 0,7 p. cent des tarifs.

L'ancien territoire de Gaz inter-cité comprend notamment les villes de Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec, ainsi que le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La légère augmentation proposée porterait à \$700 millions les

voir GAZ en A 2



L'ex-premier ministre Trudeau, qui a reçu hier le secrétaire général du Commonwealth, décidera la semaine prochaine s'il participera à un «comité des sages» sur l'apartheid.  
photolaser CP

Nos informations, page A 5

## Saint-Hubert choisie comme site du projet de culture en serre

■ Un groupe d'investisseurs privés va bientôt construire, au coût de \$25 millions, un vaste complexe agro-industriel de culture en serre.

### MICHEL GIRARD

Ce complexe de production de tomate de serre, dont la superficie atteindra les 30 000 mètres carrés, sera situé en bordure de l'Autoroute 30, à Saint-Hubert, au sud de Montréal.

C'est ce qu'a révélé hier à LA PRESSE le député sortant et candidat péquiste dans le comté de Vachon, M. David Payne, lequel a directement participé à la mise sur pied de cet ambitieux projet agro-industriel.

M. Payne n'a cependant pas voulu divulguer pour l'instant le nom des investisseurs, ceux-ci préférant attendre que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fasse

connaître préalablement le montant des subventions qu'il leur accordera dans le cadre de ce projet.

Le premier ministre Pierre Marc Johnson mentionnait mercredi soir que c'est la semaine prochaine que le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, dévoilera les engagements du Parti québécois dans le domaine agro-alimentaire, notamment sur la culture en serre...

«Le projet est sur le point d'être finalisé. Moi, j'ai reçu de la part des investisseurs le feu vert pour dévoiler les grandes lignes du projet», a précisé M. Payne.

A son avis, il n'y a pas de doute que le gouvernement du Québec va participer au financement du projet. Mais comme il n'existe pas de programme spécifique d'aide financière à la culture en serre, a dit en substance M. Payne.

voir SERRE en A 2

## Québec 85

■ Hyundai attendra après les élections

■ TVA offre à son tour un débat

■ Gil Rémillard ne répond plus

■ La baisse d'impôt n'est que de 1%, reconnaît Bourassa

pages A 10 et A 11

## Le bilan du siège de Bogota: 7 juges et 50 guérilleros tués

■ BOGOTA (d'après AFP et Reuter) — L'occupation du Palais de justice de Bogota par des membres de l'organisation d'extrême gauche colombienne M-19 a pris fin hier avec un bilan de 89 morts dont une cinquantaine de guérilleros ainsi que sept magistrats détenus en otages dont le président de la Cour suprême Alfonso Reyes Echandia.

Selon les radios colombiennes, une soixantaine d'autres otages ont été libérés après les quelque 27 heures qu'a duré le siège.

Le chef du Secours national de la Croix-Rouge colombienne, M. Carlos Martínez, a déclaré devant la presse que «tous les guérilleros ont été tués parce qu'ils n'ont pas voulu se rendre».

Les informations sur le dénouement de l'occupation étaient encore imprécises, l'assaut final et l'évacuation du Palais de justice s'étant déroulés dans une grande confusion.

M. Martínez a déclaré que les derniers guérilleros à mourir avaient été Andrés Almarales, l'un des fondateurs du M-19,

Luis Otero Cifuentes, chef du commando et auteur de plusieurs coups de force de la guérilla ces dernières années, et un autre dirigeant, Alfonso Jackin. La police avait annoncé auparavant qu'au moins trois membres du commando, dont Andrés Almarales, avaient été capturés vivants.

Peu après l'assaut final, l'armée a confirmé que six membres du commandement supérieur du M-19 avaient été tués dans l'action, après avoir refusé

voir BOGOTA en A 2

## L'ENQUÊTE SUR LA CATASTROPHE D'AIR INDIA Deux sikhs arrêtés à Vancouver

■ VANCOUVER (d'après CP) — Deux sikhs ont été arrêtés mercredi soir à Vancouver tandis que plusieurs autres adeptes de cette secte religieuse indienne étaient interrogés, dans le cadre de l'enquête sur la catastrophe du Boeing d'Air India qui a fait 329 morts en juin dernier, et de l'explosion d'une bombe à l'aéroport de Tokyo la même journée.

Les deux arrestations ont été opérées à l'occasion d'une perquisition effectuée par la GRC dans plusieurs demeures de la région de Vancouver, où cinq carabines, un pistolet et des muni-

tions auraient été saisis, ainsi que dans un temple sikh situé à Duncan, dans l'île de Vancouver.

Le surintendant Lyman Henschel a refusé de fournir aucune précision sur cette opération, se contentant de dire qu'aucune accusation n'avait encore été portée contre les deux hommes, et que l'enquête se poursuivait. La loi donne à la police 24 heures pour mettre une personne arrêtée en état d'accusation.

C'est à Vancouver que se trouve la communauté sikh la plus importante du Canada, et la police surveille les agissements de ses membres depuis le désastre

du 23 juin, dont la cause exacte demeure toujours mystérieuse.

L'avion, dont les occupants étaient pour la plupart des Canadiens d'ascendance indienne qui retournaient dans leur pays d'origine pour leurs vacances, comptait plusieurs passagers résidant à Vancouver. Quant aux valises qui ont explosé le même jour à Tokyo, tuant deux bagagistes, elles provenaient d'un Boeing de CP Air arrivant de Vancouver.

La police a refusé de révéler l'identité des deux sikhs arrêtés, mais leurs noms ont été communiqués par des amis. Le pre-

mier, appréhendé à Burnaby, est Talwinder Singh Parmar, citoyen canadien depuis 1975 et fondateur du mouvement fondamentaliste Babar Khalsa, voué à la création, en Inde, d'un État sikh distinct qui porterait le nom de Khalistan. Il avait déjà été interrogé sur la mort de deux policiers en Inde, et en mai 1983, il avait été arrêté en Allemagne fédérale, puis relâché, 15 mois plus tard, devant l'échec de la procédure d'extradition qui avait été engagée à son sujet. Parmar, qui est âgé de 40 ans, a toujours affirmé n'avoir aucune

voir SIKHS en A 2

### SOMMAIRE

Annonces classées	C 2, C 7 à C 13
Arts et spectacles	
— Informations	B 1 à B 5
— Horaires	B 8, B 9
Décès, naissances, etc.	C 15
Économie	C 1 à C 6
Éditorial	A 6
Êtes-vous observateur?	C 7
FEUILLETON	
Maryse	C 9
Horoscope	C 8
Le monde	B 14
Météo	A 2
Mots croisés	C 10
«Mot mystère»	C 11
Quoi faire aujourd'hui	B 8
Télévision	B 2
Tribune libre	A 7
TARLETS SPORTS	
Bandes dessinées	12, 13
Mots croisés	18

### AUJOURD'HUI



### CRIMINALITÉ

Le solliciteur général Perrin Beatty honore plusieurs personnalités (ainsi que la mascotte Youppi), pour leurs efforts envers la prévention du crime.

page A 12

### STEVE FONYO

Steve Fonyo, le jeune unijambiste qui, en traversant le Canada à pied, a recueilli plus de \$10 millions pour la lutte contre le cancer, est originaire de Saint-Hubert.

page A 3

### FORCENÉ

Clermont Tremblay, 26 ans, de Laterrière, est abattu alors qu'il tentait de prendre d'assaut la centrale de la police et des pompiers de Chicoutimi à bord d'une chargeuse.

page A 3

### ALIMENTATION

Ce ne sont pas les dépanneurs, mais les autres supermarchés, qui souffrent de la concurrence de Super-Carnaval le dimanche.

page C 1

### TAUX D'ESCOMPTE

Après avoir évolué en dents de scie ces deux dernières semaines, le taux d'escompte de la Banque du Canada monte de six centièmes de point, atteignant 8,84 pour cent.

page C 1

M. BOURASSA PARLE BIEN ASSEZ DU PQR ET DE L'INDÉPENDANTISME. CE N'EST DONC PAS LA PEINE DE REVENIR SUR LE SUJET!



**FONDS DE PLACEMENT**

- Fonds d'actions can.: rendement 1 an 26,2%
- Fonds d'obligations: rendement 1 an 24,9%
- Fonds d'hypothèques: rendement 1 an 18,8%

**TRUST GENERAL**

Participez à notre promotion "Enrichissez vos placements!"

• 25 000 \$ en prix • 1<sup>er</sup> prix 10 000 \$ • Tirage 11 décembre

Tous les renseignements du concours à nos succursales

SUCCURSALES: Laval: Place du Carrefour, 682-3200 • Ville Mont-Royal: Centre Pookland, 341-1414 • Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265  
Montréal: Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 661-8383 • Montréal-Université: 1100, Université, 871-7200  
Anjou: Place d'Anjou, 355-4760 • Rivière-Sud: Place Fortobello, 466-2500 • Hull: 120, Promenade du Portage, 771-3227

CONSEILLERS: Val-d'Or: 825-8101 • Mir/Abitibi: 382-8000 • Repentigny: 871-7536 • Longueuil: 651-9381 • Rivière-Sud-Saint-Hubert: 462-1880 • Granby: 378-8461  
Duverney: 867-3333

**DEPOT GARANTI**

10<sup>3/4</sup>% 10<sup>1/4</sup>% 9%

5 ans INT. AN 3 ans INT. AN 15 mois INT. A ECHEANCE

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec.



**SIKHS**

SUITE DE LA PAGE A 1

connaissance de la cause de la catastrophe d'Air India, et s'est plaint à plusieurs reprises d'avoir été harcelé par la police. Le second, Inderjit Singh Khalsa, a été arrêté dans un temple sikh de Duncan, à l'issue d'une perquisition qui avait débuté au moment où une centaine de fidèles se préparaient à entonner les prières du soir. Joginder Singh Sidhu, qui préside un temple sikh de Vancouver, s'est déclaré très surpris de cette intervention: «Le temple est un lieu de recueillement où les fidèles ne font jamais rien d'autre que prier», a-t-il fait remarquer. M. Sidhu a ajouté qu'il était possible que le gouvernement canadien cherche à faire plaisir au gouvernement de Rajiv Gandhi «en humiliant et en insultant les leaders sikhs du Canada».

**Le leader sikh Singh Parmar a été arrêté hier par la Gendarmerie royale à sa résidence de Burnaby, Colombie-Britannique, en rapport avec l'explosion du Boeing d'Air India, qui a fait plus de 300 victimes en juin dernier.**

téléphoto CP

**SERRE**

SUITE DE LA PAGE A 1

ne, le ministère de l'Agriculture doit donc au préalable en créer. Et c'est ce que le ministre de l'Agriculture devrait annoncer la semaine prochaine.

En raison de l'arrivée prochaine de l'hiver, M. Payne prévoit que la construction du complexe ne pourra pas commencer avant le mois de mars.

Au nombre des sociétés intéressées par la réalisation de ce projet, on retrouve Gaz Métropolitain et Hydro-Québec. M. Payne a ajouté que des ententes de réduction de tarifs d'énergie sont également sur le point d'être conclues avec les deux sociétés en question.

C'est la firme Audet SBSC, laquelle regroupe des conseillers en génie agricole, qui a fait l'étude de faisabilité pour la construction de ce complexe agro-industriel.

Cette firme a des ententes de coopération avec la firme hollandaise V.E.K. Consulting

Group. D'ailleurs, c'est ce qui explique pourquoi les installations techniques et les méthodes «culturales» proposées dans le projet sont basées sur des techniques utilisées en Hollande.

La Hollande est le numéro un au monde dans le domaine de la culture en serre.

Le site choisi est un terrain zone agricole d'une superficie de 128 hectares que la ville de Saint-Hubert et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a «priorisé» pour l'aménagement de serres.

C'est un site jugé d'autant plus pertinent qu'il est privilégié par un réseau d'autoroutes composé de la 30, de la Transcanadienne (20) et de la 10, en direction des Cantons de l'Est.

La réalisation de ce projet revient en grande partie au député sortant de Vachon, lequel a même fait à ses propres frais, en mars dernier, un voyage d'affaires en Hollande dans le but d'étoffer son expertise pour pouvoir mieux «vendre» son projet par la suite.

**GAZ**

SUITE DE LA PAGE A 1

Revenus totaux de l'entreprise et permettrait un rendement de 15,5 p. cent sur l'avoir des actionnaires. Il est difficile de faire des comparaisons avec 1985 à cause du changement de la date du début de l'année financière et des modifications apportées aux

principes comptables à la suite de l'intégration des trois entreprises.

Gaz Métropolitain fera connaître plus tard la répartition des modifications régionales des tarifs entre les secteurs résidentiel, commercial et industriel, après avoir notamment pris en considération la concurrence des autres formes d'énergie.

**Un 747 dévot de sa route et la chasse soviétique est mise en alerte**

**TOKYO (d'après AP) —** Un Boeing 747 de la Japan Airline se rendant de Tokyo à Paris via Moscou avec 132 personnes à bord a dévié par erreur de sa route, le 31 octobre, provoquant une alerte de la chasse soviétique près de la zone où un avion des lignes coréennes avait été abattu il y a deux ans, tragédie qui avait fait 269 victimes.

Les autorités japonaises précisent que le pilote, après avoir été forcé de manoeuvrer manuellement dans une turbulence, au-dessus de la mer du Japon, avait oublié de revenir au système de navigation inerte, qui aurait remplacé automatiquement l'avion sur son trajet initial.

L'appareil a ainsi été déporté sur une centaine de kilomètres, s'approchant dangereusement de

l'île Sakhaline, où se trouve d'importantes bases militaires soviétiques, avant que le pilote ne s'aperçoive de son erreur.

On souligne que les radars militaires situés dans le nord du Japon avaient repéré plusieurs avions non identifiés, probablement des chasseurs soviétiques, se portant à la rencontre du Boeing, dont le pilote devait peu après obtenir de la base soviétique de Khabarovsk l'autorisation de reprendre sa route originale.

«Il s'est agi d'un cas manifeste d'inattention de la part du pilote», a déclaré à la presse le premier ministre japonais Yasuhiro Hatano, en soulignant qu'une surveillance beaucoup plus étroite serait exercée à l'avenir, pour éviter toute répétition de dangereux incidents de ce genre.

**La Quotidienne** à trois chiffres **043** à quatre chiffres **2740**  
Tirage d'hier

**LA MÉTÉO**

Vendredi, 8 novembre 1985  
AUJOURD'HUI: Min.: 2° Max.: 6°  
NUAG. AVEC QUELQUES AVERSES  
MÉLÉES DE NEIGE FONDANTE EN



MAT. DEMAIN: ENNUAGEMENT

**Québec**

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-4	0	Nuag., neige
Orléans	3	5	Nuag., pluie
Louvetides	1	3	Nuag., pluie
Cantons de l'Est	4	7	Aver. disper.
Abitibi	4	7	Aver. disper.
Québec	4	7	Aver. disper.
La-Saint-Jean	2	6	Pluie, neige
Rimouski	2	6	Nuag., averse
Gaspésie	2	6	Nuag., averse
Bas-Caraïbe	1	4	Nuag., bruine
Saint-Jean	1	4	Nuag., bruine

**Canada**

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Calgary	-3	9	
Edmonton	-10	-1	
Winnipeg	-8	0	
Regina	-4	3	
Saskatoon	-7	10	
Winnipeg	9	12	
Winnipeg	11	12	
Winnipeg	9	11	
Winnipeg	0	9	

**États-Unis**

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	8	13	N.-Orléans	14	22
Buffalo	6	8	Pittsburgh	4	9
Chicago	3	13	S. Francisco	11	24
Miami	15	23	Washington	6	16
New York	10	13	Dallas	6	21

**les capitales**

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	4	11	Madrid	14	22
Athènes	14	18	Moscou	0	2
Acapulco	20	32	Mexico	8	23
Berlin	2	8	Oslo	1	6
Braszles	0	10	Rome	6	13
Buenos Aires	18	30	Rome	15	23
Copenhague	4	7	Séoul	12	19
Genève	6	10	Stockholm	5	8
Hong Kong	24	26	Tokyo	10	15
Le Caire	15	28	Trinidad	26	32
Lisbonne	19	21	Vienne	8	11
Londres	9	15			

**UNE ENTITÉ DISTINCTE DE LA MUNICIPALITÉ?**  
**Le juge soulève des doutes sur le statut de l'AMARC**

Le juge Alphonse Barbeau a émis des doutes, hier, quant aux prétentions de la Ville de Montréal voulant que l'AMARC soit une corporation distincte de la municipalité, et nullement soumise à certains articles de la charte de Montréal.

**MARIANE FAVREAU**

«Est-elle indépendante de la Ville? Le législateur aurait dû le dire», a-t-il fait remarquer. Le juge estime en effet qu'en ce qui concerne une société municipale, on est en matière de «droit délégué». Il s'agirait pour l'AMARC d'une sous-délégation, la Ville

ayant des pouvoirs délégués du législateur.

Cette question de la nature du statut de l'AMARC et des pouvoirs qui en découlent a été soulevée par Me Neuville Lacroix, l'avocat représentant Montréal, au cours de l'audition de la requête en nullité intentée contre l'AMARC par un ex-concessionnaire, M. Donald Berman.

Il a voulu démontrer que l'AMARC est absolument distincte de la Ville, qu'elle n'est pas tenue à quelque processus que ce soit (quant aux appels d'offres), enfin qu'elle est entièrement libre de suivre les règles qu'elle veut.

Corporation sans but lucratif formée en vertu de la loi des compagnies, elle ne serait pas soumise à la charte de Montréal concernant l'octroi de contrats.

**Procédure à suivre?**

Les parties semblent d'accord pour reconnaître que l'AMARC n'était pas obligée de se soumettre au processus de soumissions publiques pour accorder les concessions de 27 jeux d'adresse à La Ronde (des revenus). Mais n'était-elle pas astreinte à certaines formalités dans sa façon de procéder.

L'avocat de l'AMARC, qui administre La Ronde, Me Pierre

Bourque, a tenté de démontrer que cette société n'était soumise à aucune contrainte de procédure. Même si le juge annulait le contrat, l'AMARC pourrait en accorder un autre, de gré à gré, à qui elle veut, assure-t-il.

De son côté, M. Tewfik Saleh (qui a obtenu le contrat en litige), demande le rejet pur et simple de la requête. «On demande d'annuler mon contrat sans rien me reprocher, de dire son procureur, Me Gilles Poulin. On devrait donc démontrer que l'AMARC n'avait pas le droit de contracter avec moi.» Pour lui, l'AMARC jouit de la liberté contractuelle.

**Le gouvernement ontarien ordonne une enquête sur sa société des alcools**

**TORONTO (PC) —** Le gouvernement ontarien a ordonné hier une enquête judiciaire sur l'efficacité de la Société des alcools de la province après avoir découvert que dès 1979, la SAO était au courant, après vérifications en laboratoire, de la présence dans certaines boissons alcooliques produites au Canada et importées, d'une proportion inacceptable de carbamate d'éthyle.

Ce dernier est un sous-produit de la levure d'urée, lorsque cette dernière est utilisée comme propulseur-accelérateur pour la fermentation du vin.

Dès que la SAO a décelé cet usage de la levure d'urée, elle en a immédiatement interdit l'usage sans toutefois retirer des étagères les produits fabriqués avec cette levure et sans prévenir la population, a fait savoir hier le ministre ontarien de la Consommation, M. Monte Kwinter.

Après avoir donné naissance à des cancers chez des cobayes, le carbamate d'éthyle a été classifié comme agent susceptible de provoquer le cancer chez les hu-

ains, a rappelé le ministre.

Encore en 1982, malgré les avertissements, la SAO a découvert la présence de carbamate d'éthyle dans plusieurs vins. Selon le ministre, le président du conseil de la SAO, M. Jack Ackroyd, a admis qu'on trouvait toujours le produit interdit dans certains vins et qu'on éliminait automatiquement ces vins des magasins de la SAO, quand on les identifiait.

M. Kwinter a avoué sa surprise en apprenant ces faits. En fait, il a été vraiment mis au courant de la situation après que son ministère eut demandé à la direction des services de santé de l'information de tout autre accroc à la réglementation ayant été rapporté dans les années passées.

La semaine dernière, le ministre avait annoncé le retrait, en octobre, de quatre vins italiens qui contenaient un produit chimique utilisé dans les anti-gel.

Les marques de vins ontariens qui ont été interdits sont les produits Jordan suivants: Sippin Sherry, Patina Sherry, Branvin

Port, Milano Vermouth, Royal Crest et Classic Cream, ainsi que le Napoleon Port de Brights.

Les vins importés interdits sont: Jelinek Slivovice, Barack Palinka et Navip Slivovit.

De son côté, le ministre néo-écossais responsable de la Loi sur le contrôle des alcools, Ron Russell, a fait savoir hier que 15 marques de vins italiens avaient été retirées des tablettes des magasins de la société des alcools de cette province.

La Nouvelle-Écosse emboîte ainsi le pas au Québec et à l'Ontario, notamment, retirant de ses établissements tous les vins soupçonnés de contenir des produits toxiques tels le glycol diéthylène.

Le ministre Russell et des représentants de la société néo-écossaise des alcools doivent rencontrer le ministre fédéral de la Santé, Jake Epp, le 21 novembre prochain, pour discuter des problèmes liés à la présence de produits chimiques dans les vins et tenter de mettre au point une méthode uniforme pour tester ces boissons.



**Des soldats colombiens transportent le cadavre du leader du commando de guerrilla M-19 qui s'est attaqué hier à l'édifice de la Cour suprême, dans la capitale de Bogota. Il**

**s'agit d'Andres Almarales, membre du haut commandement du groupe M-19.**

téléphoto Reuter

**BOGOTA**

SUITE DE LA PAGE A 1

de se rendre. Outre MM. Almarales, Otero et Jackin, l'armée les a identifiés comme Vera Grave, Guillermo Elvencio Ruiz Gomez et Afranio Parra.

Le fonctionnaire de la Croix-Rouge a raconté que lorsque la police avait localisé Almarales et lui avait demandé de se rendre, celui-ci avait crié: «Non, nous ne nous rendrons pas. Vive le M-19».

Selon l'armée, c'est Almarales lui-même qui a abattu les deux magistrats.

De nombreux insurgés ont été tués par les charges de dynamite

qu'ils portaient autour de la taille et qui ont été touchées par les tirs des soldats, ont rapporté les radios citant des informations données par l'armée.

Certains otages libérés et des policiers ont rapporté que quelque 40 cadavres ont été découverts à l'intérieur du Palais de justice après l'assaut final des forces de l'ordre. Nombre de corps étaient calcinés en raison de l'incendie qui avait éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi dans les trois étages inférieurs de la partie du bâtiment abritant la bibliothèque et les archives de la Cour suprême.

Les insurgés retranchés dans le Palais de justice avaient réussi à repousser les trois premiers

assauts lancés par les soldats armés de grenades et de roquettes. Des chars et des hélicoptères étaient également intervenus. Au début de l'opération, vers midi mercredi, plus de 300 personnes avaient été retenues à l'intérieur du bâtiment.

La plupart des personnes libérées ont été transportées sur des brancards jusqu'aux ambulances de la Croix-Rouge. Plusieurs semblaient grièvement blessées et avaient le visage en sang. D'autres marchaient avec difficulté.

Le M-19 avait formulé une série d'exigences: il demandait notamment la publication des conclusions de la Commission de paix, qui établissent les respon-

sables de la rupture de la trêve guérilla-gouvernement, ainsi que la révision du calendrier électoral afin que les mouvements de guérilla puissent participer au scrutin. Il avait aussi lancé dans la journée un appel au président colombien Belisario Betancur en vue de mettre un terme aux combats et d'engager des négociations et proposé une rencontre entre le M-19 et le président Betancur à Bogota, dans une capitale d'Amérique latine ou à Madrid.

De son côté, le gouvernement de Bogota avait refusé toute négociation avec les guérilleros et réclamé leur reddition, tout en leur promettant un jugement impartial.

## Le courrier de Noël sera distribué

OTTAWA (PC) — La menace de grève proférée par 4 000 employés de bureau de Postes Canada n'empêchera pas la distribution du courrier de Noël.

C'est l'assurance qu'a donnée hier un relationniste de la société d'Etat, M. John Caines.

Tout d'abord, a expliqué M. Caines, il est à peu près assuré que tous les stades de la négociation requis par le Code du travail avant le déclenchement d'une grève ne seront pas franchis avant les fêtes.

Et même s'ils l'étaient, a-t-il ajouté, et qu'une grève avait lieu, elle n'aurait pas pour résultat d'interrompre la distribution du courrier.

Ces employés de bureau, a fait remarquer M. Caines, ne s'occupent pas du courrier proprement dit. « Alors comment peuvent-ils l'arrêter? », a-t-il demandé.

## Six arrestations pour 25 braquages

La police de la Communauté urbaine de Montréal a réussi un beau coup de filet, mercredi, en arrêtant six personnes soupçonnées d'avoir commis pas moins de 25 vols à main armée depuis le début de l'année.

Activement recherché depuis le mois de mai, le groupe s'attaquait surtout, selon la police, à des pharmacies, des postes d'essence et des agences de voyages.

Pas moins de 180 chefs d'accusation seront portés contre Michel Olivier, 31 ans, Claude Boily, 30 ans, Bernard Mercier, 30 ans, Carole Lagacé, 30 ans, et Gervais Sénécal, 41 ans.

Aucune accusation n'a encore été portée contre un sixième individu appréhendé.

Soixante-huit parades d'identification ont été faites au cours des derniers jours. Les policiers soutiennent que, dans 25 cas, les voleurs ont été reconnus par leurs victimes.

L'enquête n'étant pas terminée, il se pourrait que d'autres accusations soient portées. La police de Longueuil, celle de Laval et la Sûreté du Québec s'intéressent également aux suspects dans leur enquête sur des hold-ups commis sur la Rive-Sud, à Laval et ailleurs dans la province.

## Un handicapé périt dans les flammes

THETFORD-MINES (PC) — Un jeune handicapé physique a péri dans les flammes, hier, tandis que son frère, qui tentait de le secourir, a été brûlé grièvement au cours d'un incendie qui a détruit une maison unifamiliale, à Saint-Jacques-de-Leeds, dans la région de Thetford-Mines.

La victime a été identifiée comme étant Alain Payeur, 24 ans. Il demeurait avec son frère Réal, 38 ans.

Ce dernier a d'abord été transporté à l'hôpital de Thetford-Mines. Il a ensuite été transféré au centre des grands brûlés de l'hôpital du Saint-Sacrement, à Québec.

## Rififi à Bordeaux

Plus d'une dizaine de détenus de la prison de Bordeaux en sont venus aux coups, hier matin, à la suite d'une dispute entre deux gangs rivaux. Un des prisonniers a été blessé légèrement durant la bagarre et conduit dans un hôpital de Montréal pour y recevoir les soins requis. Il a pu réintégrer ensuite le centre de détention. Les autres participants à la bagarre ont été isolés et les 185 détenus de l'aile B, réservée aux cas de premières sentences, ont été confinés à leur cellule. D'après M. Jean-Marie Giguère, du Service de la gestion des sentences, l'intervention rapide des surveillants a évité que la bagarre prenne encore plus d'ampleur.



photo René Picard, LA PRESSE

Mme Rose Cyr, citoyenne de Saint-Hubert, est celle qui a effectué l'ensemble des recherches permettant de découvrir les origines de Steve Fonyo. Elle pose devant la maison où le jeune héros a passé les premières années de sa vie. Dans ses mains, Mme Cyr tient un document contenant des photos de famille des Fonyo, ainsi qu'une copie de l'extrait de baptême du jeune héros. Sur la photo de gauche, les Fonyo un jour de Noël et un jeune Steve visiblement heureux.

# Steve Fonyo... un p'tit gars de St-Hubert

Steve Fonyo, ce jeune unijambiste qui a mis quatorze mois à traverser le Canada à pied, pour finalement amasser plus de \$10 millions destinés à combattre le cancer, est un p'tit gars de... Saint-Hubert, P.Q.

### PIERRE BELLEMARE

« Je me souviens très bien des Fonyo. Ils ont demeuré ici d'avril 1964 à mai 1970 et le jeune Steve est venu au monde peu après l'arrivée de ses parents au 1431 Montgomery, dans le quartier Lafleche », racontait hier un voi-

sin immédiat, Jean-Guy Desmarais.

C'est le 29 juin 1965 exactement que Mme Fonyo donnait naissance au petit Steve, dans un hôpital montréalais. Famille d'origine hongroise, on faisait baptiser le nouveau-né le 11 juillet suivant, à l'église Our Lady Queen of the World, rue De Gaulle, à Saint-Hubert (Lafleche). Sur l'extrait de baptême est inscrit le nom Stephen Charles Fonyo, fils de Stephen Fonyo et de Anna Farkas.

Les Fonyo, fraîchement débarqués d'Europe, ont d'abord élu domicile à Outremont, sur la rue

Hutchison, entre Bernard et Saint-Viateur. C'était vers la fin des années 50. Ensuite, ils sont allés s'établir dans l'ancienne ville Lafleche. Là où la mère de Steve a aménagé un salon de coiffure, au sous-sol de la maison familiale, pendant que le papa travaillait à la « machine shop ».

Une voisine des Fonyo à Outremont, Mme Madeleine Dumaresq, a d'ailleurs fait savoir que le jeune Steve, accompagné de sa soeur Suzanne, a profité de son passage à Montréal, durant son odyssee à l'été 1984, pour revoir la maison qu'il a habitée dès son

jeune âge. Il a dû constater que les arbres qu'il a plantés avec son père, alors qu'il était tout p'tit bonhomme, ont drôlement poussé depuis le temps.

Mme Margaret Rankin, une autre voisine des Fonyo à Lafleche, était une cliente assidue au salon de coiffure de la mère du jeune Steve. « Anna, une femme qui affichait toujours le sourire », se remémore Mme Rankin.

Cet hiver, les Fonyo doivent revenir au Québec, où le jeune Steve a reçu un tas d'invitations. Notamment du Carnaval de Québec.

« Ils vont sûrement nous rendre visite », soutiennent, de part et d'autre, les voisins joints hier par LA PRESSE.

Cependant à Saint-Hubert, le conseil de ville a été invité à changer le nom de la rue Montgomery en celui de Steve-Fonyo. La question est présentement à l'étude.

Et dire que l'on a toujours cru que le jeune héros, émule de Terry Fox, était natif de Vernon, en Colombie-Britannique. Steve, le p'tit gars de Saint-Hubert...

## Un 500 000e visiteur à l'exposition Picasso

À deux jours de la clôture de l'exposition Picasso, le Musée des beaux arts de Montréal a dépassé, hier, le nombre de visiteurs (500 000) qu'il s'était au départ fixé comme objectif.

### FRANÇOIS FOREST

En six mois et avec ce seul événement, le MBA aura non seulement doublé son affluence annuelle normale, mais réussi à effacer un déficit de \$1,3 million qu'il traîne déjà depuis quelques années.

Une subvention provinciale de \$1,5 million, une commandite (\$700 000) de sept compagnies et l'étonnante vente de 40 000 exemplaires du livre souvenir auront non seulement défrayé le coût de l'exposition, mais relancé financièrement le Musée qui peut maintenant envisager programmer sur cinq ans ses prochaines expositions.

Financièrement, ce n'est cependant pas l'apport le plus important. La moitié des visiteurs provenaient de l'extérieur du Québec et, selon la Chambre de commerce de Montréal, ils auraient dépensé près de \$150 millions.

Le directeur Alexandre Gau-

dier disait hier que le MBA a gagné ses lettres de noblesse et peut maintenant être comparé à plusieurs grands musées du monde.

« Nous avons réussi à attirer des foules imposantes en peu de temps, ce que bien des institutions ne peuvent réaliser, a-t-il déclaré. Du reste, je ne crains pas de dire que le MBA est le plus vieux musée en Amérique, le plus encyclopédique par les oeuvres qu'il contient et, à ce titre, l'un des plus intéressants. Nous sommes pour le Canada ce que le Metropolitan représente pour New York. »

Il ne fait pas de doute non plus, selon M. Gaudier, que le MBA et Montréal viennent d'entrer de plein pied dans l'impressionnant circuit des endroits sûrs et confortables qui peuvent accueillir et rentabiliser des expositions itinérantes.

« Il est trop tôt pour dévoiler nos plans d'avenir, mais je suis en étroite communication, a-t-il confié, avec les grands musées américains, ainsi qu'avec les Louvres et bien d'autres. »

L'an prochain, le MBA ouvrira ses portes aux oeuvres du maître espagnol Joan Miro, sculpteur et peintre. Pour 87, on parle de plus en plus de regrouper celles de Leonardo De Vinci.

## ALORS QU'IL DÉMOLISSAIT LA « CENTRALE » À LA CHARGEUSE

# Un récidiviste tombe sous les balles des policiers

CHICOUTIMI (PC) — Clermont Tremblay, un récidiviste de 26 ans, de Laterrière, est tombé sous les balles des policiers, tôt hier matin, au moment où, aux commandes d'une énorme chargeuse et armé d'un fusil de calibre .20, il saccageait la nouvelle Centrale de la police et des pompiers de Chicoutimi et tirait sur les policiers.

L'homme a fait irruption sur le terrain du poste de police vers 4 h 50. Les dix policiers qui se trouvaient sur les lieux ne se sont aucunement méfiés, croyant qu'il s'agissait d'un entrepreneur

chargé d'effectuer des travaux autour de l'édifice.

Et, avant que les policiers ne s'en rendent compte, l'énergumène s'est mis au travail avec l'intention bien arrêtée, semble-t-il, de démolir l'immeuble et son contenu.

Il a enfoncé quatre des cinq portes du garage qui abrite les véhicules du service des incendie, dont la plus récente acquisition de la ville, un camion à échelle, dont la cabine a été complètement écrasée.

L'individu a ensuite saccagé l'entrée du personnel et son arcade, fracassé la baie vitrée don-

nant sur un bureau et le centre des communications, avant de démolir presque complètement l'enseigne installée sur la façade de l'édifice.

Les policiers n'ont évidemment pas mis de temps à comprendre ce qui se passait et ils ont aussitôt cherché par divers moyens à mettre un terme aux ravages du chargeur déchaîné.

Certains ont utilisé des voitures de patrouille pour tenter, sinon de l'arrêter, de nuire à ses manoeuvres.

Mais ce fut peine perdue. Rien ne pouvait arrêter le monstre

d'acier qui menaçait à tout moment d'écraser les véhicules.

Selon la police, Tremblay serait sorti à un certain moment de la cabine du mastodonte pour tirer des coups de feu en direction de ceux qui tentaient de l'intercepter.

Ce n'est qu'après que les policiers eurent ouvert le feu que le monstre mécanique s'est finalement immobilisé.

Sérieusement blessé, Tremblay est sorti de la cabine et s'est affaîssé sur le sol. Il a succombé à ses blessures pendant son transport à l'hôpital de Chicoutimi.



Aurélien Carré, de Chicoutimi, 500 000e visiteur à l'exposition Picasso, a reçu des mains de l'ex-ministre des Affaires culturelles, Clément Richard, principal instigateur de l'exposition de toiles inédites du grand maître à Montréal, une broche exclusive fabriquée par la bijouterie Lapidarius. Pour réaliser cette broche d'une valeur de \$5 500, les joailliers se sont inspirés de celle que porte sur son revers de veston le poète Paul Eluard dans le portrait (NushElvard) qu'a fait de lui Picasso en 1937.

« Il est évident, estime Alexandre Gaudier, que nous ne nous attendrions pas à la même fréquentation avec une exposition Miro, mais l'impact sera le même : ouverture et habitude culturelle. »

Dans quelques jours, les oeuvres de Picasso seront retournées à Jacqueline Picasso, qui a d'ailleurs fait don au Musée d'une huile du grand artiste andalou, réalisée deux ans avant sa mort (1973), L'étreinte, une oeuvre inédite comme la plupart des tableaux qui ont fait le succès de l'exposition qui s'achève.

## Le maire de Repentigny condamné pour fraude fiscale

Louis-Philippe Picard, maire de Repentigny depuis 1968 et qui vient d'être réélu à ce poste, a été condamné hier, par la Cour des sessions, à payer une amende de \$10 038 pour évasion fiscale.

### JOYCE NAPIER

La compagnie Enveloppe Montréal Inc., dont Picard, un comptable agréé, détient les tiers des intérêts, a été condamnée à une amende de \$34 335, alors que Bernard Proulx, lui aussi comptable agréé, qui détient les deux-tiers, devra déboursier \$22 470.

La compagnie et les deux accusés ont avoué leur culpabilité devant le juge Lise Colin, qui a imposé les amendes.

Montréal Enveloppe, qui se spécialise dans la fabrication d'enveloppes, accumulait, au cours de ses opérations, des rebus de papier qu'elle vendait à la corporation Kander.

C'est en interrogeant les employés de Kander que les enquêteurs de Revenu Canada ont découvert que cette compagnie gardait deux registres de comptabilité. Le premier, qui était intitulé Montréal Enveloppe « ordinaire », n'avait rien d'anormal. C'est dans le deuxième, intitulé Montréal Enveloppe « spécial », que les enquêteurs ont découvert les montants d'argent non déclarés au fisc et payés à Picard et à Proulx.

Les revenus non déclarés s'étendent de 1978 à 1982. Ils s'élevaient à \$83 169 dans un cas et à \$154 455 dans l'autre.

Si les accusés ne paient pas leurs amendes dans les prochains six mois, ils devront purger une peine de six mois de prison.

CAHIER SPECIAL  
NE MANQUEZ PAS  
SAMEDI DANS  
plus

LES  
ASSUREURS-VIE

L'assurance-vie a beaucoup changé depuis cinq ans. Les assureurs-vie également qui ont vu leur champ d'action s'élargir considérablement. L'assureur-vie est en effet un homme d'affaires qui reçoit une formation polyvalente et qui peut répondre aux multiples besoins financiers de ses clients.

# Turner encourage Chrétien à faire preuve de patience

OTTAWA — « Si Jean Chrétien est prêt à attendre 14 ans, je n'ai rien contre ça », a lancé hier le chef libéral, John Turner, au cours d'une conférence de presse dont la majorité des questions portait sur son propre leadership.

**MICHEL VASTEL**  
de notre bureau d'Ottawa

Le chef libéral reprenait alors une déclaration de son ancien adversaire promettant de rester dans la course aussi longtemps qu'il le faut, même aussi longtemps que Turner lui-même a dû attendre pour succéder à Pierre Trudeau.

Depuis un an, a prétendu le chef libéral, j'ai rencontré chacun des présidents et des exécutifs des 282 comités fédéraux, et on s'est en général fait à l'idée que je dirigerai le parti à la prochaine élection.

Je ne me suis jamais attendu à faire l'unanimité, a reconnu M. Turner. Mais la grande majorité des militants que j'ai rencontrés m'accorde un appui massif. Il faudra attendre novembre 1986 pour connaître la mesure de la popularité du chef libéral dans son propre parti. Celui-ci s'est refusé à indiquer la proportion de suffrages qu'il lui

faudrait. Joe Clark avait dû convoquer un congrès de leadership avec l'appui de 66,9 p. cent des délégués au congrès conservateur de Winnipeg.

M. Turner donnait une conférence de presse hier matin dans la capitale fédérale avant de s'envoler pour Halifax où un millier de libéraux étudieront un projet de réforme des statuts du parti. Cette conférence risque cependant d'embarasser le chef libéral tant les aspirants à sa succession — Jean Chrétien, Paul Martin junior ou Tom Axworthy — veulent s'y mettre en évidence.

Fidèle à sa décision de ne pas commenter les sondages, « bons ou mauvais », M. Turner a pu éviter hier de répondre aux questions sur le sondage IQOP indiquant qu'il est deux fois moins populaire que Jean Chrétien au Québec. Mais il n'a pas été en mesure de triompher non plus sur les résultats du Gallup d'octobre selon lequel l'écart entre libéraux et conservateurs s'est rétréci de onze points, le parti de John Turner reprenant la tête au Québec.

« Le parti libéral se remet de sa défaite de septembre 1984, a seulement expliqué M. Turner; le moral est bon, les finances s'améliorent et l'opposition parle-



John Turner laserphoto PC

mentaire fait bien son travail. L'autre (Brian Mulroney) nous a en outre un peu aidé ».

Malgré toutes les portes qui lui ont été ouvertes hier en conférence de presse, le chef libéral s'est cependant refusé à corriger en public son ancien adversaire, Jean Chrétien. « M. Chrétien est un atout pour le parti au Québec », s'est-il contenté de répéter, ajoutant cependant qu'il n'a pas besoin de lui pour traiter avec les libéraux québécois. « Je traite avec les libéraux de toutes les provinces directement et je n'ai pas besoin de lieutenant », a lancé M. Turner.

John Turner s'est même risqué à expliquer pourquoi ses candidats québécois se sont tant fait maltraiter pendant la dernière campagne électorale fédérale. « On menait encore un combat d'arrière-garde au Québec. On n'a pas perçu le nouvel esprit de réconciliation qui régnait dans la province. Il faut tenter de rejoindre la nouvelle génération, retourner à notre base. Il faut convaincre les Québécois que notre parti représente le Québec à Ottawa et non que nous représentons Ottawa au Québec ».

Le chef libéral a manifestement décidé d'ignorer les attaques que les amis de Jean Chrétien n'hésitent pas à lui lancer dans le dos et de s'adresser directement aux simples militants. La tactique pourrait réussir puisque, selon le sondage IQOP pourtant défavorable au chef libéral, les jeunes de 18 à 24 ans se partagent également entre Turner et Chrétien.

### La question du leadership

Le Congrès de Halifax ne constitue par ailleurs qu'une étape de consultation en vue du congrès biennal de novembre 1986. Les délégués discuteront, aujourd'hui et demain, de diverses propositions de changements des statuts du parti.

La question du leadership ne pourra cependant être évitée puisque l'une des résolutions vise à remettre dans les mains de l'exécutif du parti le droit de convoquer un congrès à la direction. « Ce serait contraire à l'esprit de la réforme proposée, d'indiquer John Turner, puisque tout l'exercice vise à redonner plus de pouvoirs aux membres ordinaires ».

Le mouvement de réforme, lancé en 1976, a pris des allures dramatiques en novembre 1982 alors que les jeunes libéraux, appuyés d'ailleurs par John Turner, se mutinaient contre les conseillers personnels du chef, Pierre Trudeau.

On s'attend par ailleurs à ce que la proposition de fusionner les listes des partis provinciaux et fédéral, de même que l'intention d'accorder la parité absolue aux femmes et aux hommes dans les postes de direction, soulèvent de vifs débats. Dans le dernier cas, ce sont les femmes elles-mêmes qui s'y opposent parce qu'en fait elles avaient réussi à obtenir une majorité de votes de délégués élus au congrès de 1984.

## VIVRE À L'HÔPITAL LE RESTE DE SA VIE!



Votre don sera leur souffle d'espoir!



**COMITÉ PROVINCIAL DES MALADES**  
C.P. 458, SUCC. DESJARDINS, MONTRÉAL H5B 1B5 - (514) 842-3991

Un reçu pour fins d'impôt sera émis pour tous les dons de \$10. et plus

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

## STATUT DES RÉFUGIÉS

### Un comité recommande la création d'un organisme autonome

OTTAWA — La reconnaissance du statut de réfugié est une question humanitaire et non d'immigration et doit être traitée par un organisme totalement autonome, a recommandé hier aux Communes un comité parlementaire chargé d'étudier la question.

**MANON CORNELLIER**  
de notre bureau d'Ottawa

Si la majorité des recommandations du comité font l'unanimité et répondent en grande partie au problème des réfugiés, deux propositions sont cependant venues ternir le rapport et ont suscité des réserves de la part des députés libéraux et néo-démocrates.

À l'exception des recours possibles en Cour fédérale, aucune procédure d'appel n'est en effet prévue si un demandeur se voit refuser le statut de réfugié, contrairement à ce que demandaient la majorité des groupes qui s'occupent des immigrants.

De plus, les députés conservateurs, majoritaires au sein du groupe parlementaire, n'ont pas jugé nécessaire ou pratique d'accorder au réfugié le droit à un conseiller avant la tenue d'une enquête, s'il y en a une.

Déjà en fin d'après-midi hier, le Comité inter-Eglises pour les réfugiés émettait un communiqué sévère. « L'absence de droit d'appel devant un organisme compétent détruit l'intégrité du processus proposé par le Comité ».

À part ces deux points, les membres de l'Opposition ont quand même qualifié de bonnes les recommandations qui, dans l'ensemble, vont dans le même sens ou plus loin qu'un important rapport publié au printemps dernier, le rapport Plaut.

Le traitement des demandes de réfugiés fait l'objet depuis plus d'un an d'une étude approfondie.

La principale raison de ces réflexions répétées est le sort réservé aux demandeurs: manque de compréhension de leur situation, attente interminable de parfois plusieurs années, absence de services adéquats, mais surtout confusion entre leurs besoins et ceux des immigrants réguliers.

Le Comité a répondu à toutes les recommandations du rabbin Plaut.

Ainsi appliquant le principe d'égalité, toute personne, tant aux frontières qu'à l'intérieur du pays, pourrait demander le statut de réfugié et avoir droit à certains services sociaux et juridiques, de demander un permis de travail ou d'étudiant.

Le nouvel Office de reconnaissance du statut de réfugié au sens de la Convention aurait à son service des agents chargés des réfugiés qui conseilleraient et aideraient ces derniers. Ces agents seraient choisis parmi les membres des services locaux d'aide aux immigrants.

Quant à l'audition pour l'obtention du statut, elle serait de nature non contradictoire et se tiendrait devant un jury de deux personnes, choisies pour leur compétence en matière de droits de la personne ou des problèmes des réfugiés.

Le jury devrait obtenir l'unanimité pour rejeter une demande mais l'accord d'un seul membre sur deux serait suffisant pour l'obtention du statut de réfugié. Le ministre n'aurait aucun pouvoir d'appel dans ce cas.

Le président du comité, le député Jim Hawkes, croit que la nouvelle procédure réduirait de beaucoup le besoin pour les réfugiés d'interjeter appel. Par contre, le problème de l'arrière des demandes de 16 000 personnes voulant être reconnues comme réfugiés n'est nullement résolu. Un rapport devrait être déposé bientôt uniquement sur cette question.

## \$3 millions de plus en faveur du Mexique

OTTAWA — Le Canada débloquent \$3,75 millions supplémentaires pour la reconstruction du Mexique, frappé par deux tremblements de terre en septembre dernier.

La ministre des Relations extérieures Monique Vézina a annoncé hier que cette somme, qui s'ajoutera aux \$1,25 million déjà versés par le gouvernement canadien, sera répartie entre les trois secteurs de base que le gouvernement mexicain a désignés comme prioritaires: la santé, le logement et l'éducation.

Un million de dollars sera employé à la reconstruction et à l'équipement du Collège national d'enseignement technique et professionnel, dont l'écroulement, au moment du séisme, a entraîné la mort de plus de 200 étudiants.

— Presse Canadienne

## LE MONDE EST P'TIT!

### LE P'TIT PICK-UP LE MOINS CHER AU PAYS, C'EST LE P'TIT COSTAUD DE CHEVROLET.



## LE S-10 DE CHEVROLET. UN DES P'TITS PICK-UPS LES PLUS POPULAIRES AU CANADA. ET CE N'EST PAS ÉTONNANT!

Le p'tit costaud de Chevrolet, c'est le pick-up que vous attendiez! Aucun des modèles importés ne vous donne plus d'espace pour la tête. Aucun autre pick-up de nouvelle grandeur, à cabine ordinaire, ne vous donne plus d'espace pour les jambes. Avec suspension avant à roues indépendantes pour rouler en douceur sur les pires routes et une tôle à double paroi qui le rend doublement costaud.

Il faut voir l'instrumentation de haute technologie ainsi que l'aménagement moderne de notre pick-up. En plus d'être le moins cher au Canada, le p'tit costaud, c'est une vraie bonne affaire! N'attendez plus! Voyez votre concessionnaire Chevrolet et faites l'essai du pick-up de nouvelle grandeur qui représente l'achat le plus avantageux au Canada. Laissez-vous transporter par un de nos p'tits costauds!

**ON FAIT ROUTE ENSEMBLE**  
**CHEVROLET**

**PERSONNE, VRAIMENT PERSONNE NE VEND PLUS DE CAMIONS QUE GM**

### Résultats

Tirage du 06-11-85

649 16 20 26 34 38 47 no complémentaire 27

	GAGNANTS	LOTS
Prochain tirage: samedi 9 novembre:	6 6	0
6 957 247,60\$	5 6 +	5
161 807,90\$	5 6	200
3 093,40\$	4 6	12 027
98,90\$	3 6	225 590
10,00\$	Ventes totales: 15 811 013,00\$	

**Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# « COMITÉ DES SAGES » SUR L'APARTHEID Trudeau se prononcera prochainement

L'ancien premier ministre Pierre Trudeau a reçu hier à Montréal le secrétaire-général du Commonwealth, Sridath Ramphal, et il a indiqué à l'issue d'un entretien de 90 minutes qu'il réfléchissait toujours à l'invitation de représenter le Canada au sein du « Comité des Sages » sur l'Afrique du Sud.

## JOONEED KHAN

La création d'un « Comité de personnalités éminentes » fut proposée par le premier ministre Brian Mulroney au sommet de Nassau pour aider à la recherche d'un règlement négocié en Afrique du Sud, où une minorité blanche exerce le pouvoir aux dépens de la majorité noire et où l'agitation anti-apartheid a fait plus de 800 morts en un an.

Il avait suggéré le nom de son prédécesseur libéral comme un membre possible du comité et sir Sridath Ramphal a indiqué hier qu'il n'avait pas pour l'instant

d'autre Canadien sur sa liste.

« Je prendrai une décision au cours des prochains jours », a dit M. Trudeau, qui s'est présenté quelques secondes seulement pour les photographes aux côtés de M. Ramphal, au 14<sup>e</sup> étage de l'édifice abritant l'étude légale où il travaille.

« J'ai entendu les arguments de M. Ramphal, très persuasifs, et je lui ai dit que j'y songerais », a ajouté M. Trudeau, laissant la place libre, selon son habitude, au suspense le plus complet.

Le diplomate guyanais et secrétaire-général du Commonwealth était venu armé d'un argument de poids. « L'ancien premier ministre Malcolm Fraser a accepté de représenter l'Australie au sein du Comité », a-t-il révélé à la presse avant la rencontre. Il a aussi indiqué que des consultations se poursuivaient en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes pour compléter le comité.

Le Canadien Arnold Smith, an-

cienn secrétaire-général du Commonwealth, et Paul Lusaka, ambassadeur de Zambie à l'ONU, ont demandé ces derniers jours à M. Trudeau de participer au comité. Un porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures a indiqué que la composition du « Comité des Sages » pourrait être annoncée vers la mi-novembre.

La Grande-Bretagne a désigné lord Anthony Barber, un ancien chancelier de l'Échiquier, comme son représentant mais l'arrivée de M. Malcom Fraser pourrait faire fondre les réticences que M. Trudeau aurait quant au « profil politique » du comité.

« Je ne serais pas venu si je ne pensais pas avoir une chance de persuader M. Trudeau », a déclaré sir Sridath avant la rencontre. À la sortie, il a dit : « Le projet intéresse au plus haut point M. Trudeau, qui a des idées très tranchées sur la crise. Il faut maintenant lui laisser le temps de réfléchir à ce dont nous avons discuté. C'est une question fort complexe ».

Le secrétaire-général du Commonwealth a précisé que le comité serait appelé à fournir à toutes les parties directement impliquées dans la crise sud-africaine un mécanisme de dialogue et que les « personnalités éminentes » décideraient eux-mêmes de la marche à suivre à l'intérieur du mandat défini à Nassau.



photo Bernard Brault, LA PRESSE  
Pierre Elliott Trudeau

## PIERRE PASCAU

collaboration spéciale



# Dans les coulisses de la campagne

Qui a dit que nul ne pouvait servir deux maîtres? Les relationnistes Michèle Bazin et André Sormany, associés ensemble et avec d'autres, travaillent à la fois pour les péquistes et les libéraux. C'est ce qui s'appelle assurer son avenir, à la veille d'une élection.

André Sormany est le grand manitou de la campagne de Pierre Marc Johnson. C'était déjà lui qui dirigeait les communications dans sa course à la direction. Il travaille pour M. Johnson à plein temps depuis plusieurs mois. Le Parti québécois paie ses services, mais l'argent est versé directement à Bazin, Dumas, Dupré, Sormany et associés.

Dans cette compagnie travaille également Michèle Bazin. C'est l'ancienne attachée de presse de Claude Ryan, lorsqu'il était chef libéral. Depuis le début de la campagne électorale, Mme Bazin travaille « bénévolement » pour les libéraux pendant environ dix heures par semaine. À partir de la semaine prochaine, elle va travailler à plein temps pour eux. Elle précise avec insistance qu'il s'agit de bénévolat et qu'elle ne recevra pas un sou pour sa peine.

## Le fond des coeurs des bénévoles

Quel est le vrai sens du mot bénévolat? Dans la vie tout se paie, d'une façon ou d'une autre, et en politique plus que dans tout autre domaine.

Quand on travaille pour un parti, que ce soit pour écrire des adresses sur des enveloppes ou pour organiser des conférences de presse, on le fait rarement pour les beaux yeux des politiciens, même si ceux de M. Johnson font rêver bien des femmes. Qui travaille « bénévolement » pour un parti en campagne électorale s'attend sûrement à bénéficier du bon souvenir de ce parti, si jamais il se fait élire. C'est humain.

Au Québec nous avons des lois qui régissent sévèrement les dépenses électorales des divers partis et candidats. C'est d'ailleurs le Parti québécois qui les a fait voter. Ces lois ne tiennent pas compte, cependant, du bénévolat. Mais peut-on parler de bénévolat lorsque des spécialistes travaillent à plein temps pour un parti? Le temps c'est de l'argent. Pour respecter l'esprit des lois, ne serait-il pas nécessaire de comptabiliser le bénévolat, au moins celui des spécialistes qui travaillent dans leur spécialité?

Des ministres fédéraux ont été obligés de démissionner pour des dépenses électorales confuses. Et il ne s'agissait pas de millions de dollars...

## Les bénévoles, pas tous pareils

Il y a quand-même des domaines où un grand nombre de personnes font vraiment du bénévolat. C'est celui des organismes de charité. Dans les téléthons, par exemple, on voit des milliers de personnes travailler avec un dévouement exemplaire et sans attendre aucune autre récompense que la joie de s'être dévouées pour une cause qui leur tient à coeur.

Cela est admirable, mais ces véritables bénévoles se font parfois exploiter. Une étude du Bureau d'éthique commerciale vient de révéler que l'argent donné aux organismes de charité n'est pas toujours utilisé comme il le devrait. Sans parler des détournements malhonnêtes, qui existent certainement, il y a une forte proportion de cet argent qui est gaspillé.

## La charité sur une grande échelle

Les organisations de charité ressemblent parfois à des industries. Certaines même à des multinationales. Un grand nombre d'employés sont confortablement rémunérés pour diriger les bénévoles, qui eux font le véritable travail utile, mais ne sont pas payés.

L'embauche d'experts est nécessaire, nous dit-on, pour permettre aux organismes d'être efficaces. Il y a des misères à soulager et il faut récolter le plus de fonds possible pour aider le plus grand nombre de personnes possible. Les salaires payés aux experts seraient largement compensés par l'augmentation des collectes.

## Théorie discutable

A-t-on prouvé, pour commencer, que les bénévoles sont nécessairement inefficaces? Deviennent-ils plus efficaces lorsqu'ils sont dirigés par des experts rémunérés? Et ces mêmes experts, pourquoi ne pourraient-ils pas travailler gratuitement eux aussi, quelques heures par semaine, pour de bonnes causes? Le bénévolat devrait être valable pour tout le monde.

Il ne faut pas confondre, de toute façon, les organismes de charité et les entreprises sans but lucratif. Sans faire officiellement de profits, ces dernières génèrent quand même des revenus importants qui servent à payer des salaires. Ces salaires ne sont pas plafonnés. Il y a donc des dirigeants d'entreprises sans but lucratif qui peuvent recevoir des salaires très généreux.

## Le club des débrouillards 50 1/2

Revenons à la campagne électorale. Carmen est une péquiste enragée. Elle veut à tout prix aider son parti, mais elle n'est pas sorteuse. En réfléchissant bien, elle a fini par trouver un moyen astucieux de militer sans quitter sa maison.

Lorsque le candidat libéral vient faire sa petite visite électorale, elle se jette sur lui, lui offre le café, les biscuits et jase avec lui pendant des heures. « Au moins pendant que je le tiens occupé il ne va pas faire campagne chez les autres », dit-elle avec fierté.

Et quand aucun libéral ne frappe à sa porte, elle appelle au bureau de leur parti et leur tient le crachoir à longueur de journée. Pendant qu'elle accapare leur ligne téléphonique elle les empêche de l'utiliser pour convertir des électeurs.

## LES CONSERVATEURS DU N.-B. EN CONGRÈS

# Hatfield sur le grill

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — Au moment même où débute le congrès du Parti conservateur du Nouveau-Brunswick, aujourd'hui, le caricaturiste Josh Beutel, du Telegraph-Journal, lance un recueil de ses meilleures caricatures sur le premier ministre Richard Hatfield.

Le livre est intitulé : Say Good-night, Dick (Dis bonsoir, Dick). Sur la jaquette, on aperçoit un Hatfield aux yeux pochés et au visage bouffi qui est retiré d'une scène par un immense crochet.

Le crochet, en fait, sera réellement présent au congrès sous la forme d'une résolution que doit présenter, demain, M. Eric Bungay, président d'un groupe d'adversaires de M. Hatfield se nommant Leadership Initiative 85.

Si cette résolution est adoptée, elle aura pour effet de modifier la constitution du parti et de per-

mettre la tenue d'un congrès au leadership.

### Vote secret

M. Bungay, qui se dit assuré de l'appui de 30 des 58 associations de comté, est convaincu que sa résolution va être adoptée... si la vote est secret.

M. Bungay rappelle qu'un sondage Gallup a montré que les conservateurs perdraient le pouvoir si une élection avait lieu aujourd'hui avec Richard Hatfield comme chef.

Les résultats de ce sondage, cependant, sont mis en doute par les partisans de M. Hatfield, qui soulignent que seulement 303 personnes ont été interrogées et que la marge d'erreur est de 12 p. cent.

M. Hatfield lui-même, d'ailleurs, s'est rendu dans les principales associations de comté au cours des trois dernières semaines afin de refaire son image plutôt ternie après 15 ans de pouvoir.

Nous vous offrons de goûter GRATUITEMENT à l'un de nos vins préparés à partir de nos moûts, pour vous démontrer l'excellence de sa qualité.

Pour 1,50\$ au plus la bouteille découvrez l'art de faire vous-même de l'excellent vin chez vous.

Oui, vous pouvez facilement obtenir un vin de qualité supérieure à partir des jus de raisin concentrés PUR VIN que notre maison importe d'Europe et qu'elle distribue en exclusivité. Vous profiterez de cet égard d'une garantie de satisfaction (ou remboursement intégral) car le produit que vous utiliserez, provenant d'un cépage noble, est pur à 100% et réfrigéré dès sa mise en fûts. Beaujolais, Bourgogne, Bordeaux, Côte du Rhône, Chablis, Châteauneuf-du-Pape, etc., quel que soit le type de vin que vous préférez, vous le fabriquez avec succès grâce à notre moût de premier choix et à un équipement de vinification approprié, et ce, à un coût extraordinairement économique.

EN SPÉCIAL CETTE SEMAINE

EQUIPEMENT NECESSAIRE Pour la fabrication (5 gallons à la fois) \$39<sup>95</sup>

JUS DE RAISIN CONCENTRÉ type BORDEAUX Cont. 5 L. \$28<sup>95</sup>

Adressez-vous sans tarder à **PAUL BOURGET inc.** LE VRAI SPÉCIALISTE DU VIN MAISON  
TÉL.: 747-3533 1265, boul. O'BRIEN, SAINT-LAURENT

**AHSD** L'Association des hommes séparés ou divorcés de Montréal (HSD) Inc.

Mouvement pour l'égalité parentale et la protection des droits de l'enfant

vous invite à sa prochaine réunion

**mercredi 13 novembre 1985**

**JEAN-FRANÇOIS SAUCIER, M.D. Ph. D.** spécialiste des problèmes d'adolescence

vous parlera sur

**« LES PÈRES FACE À LEURS ADOLESCENTS »**

Centre St-Pierre  
1212, rue Panet à 19 h 30  
Salle 105

Pour renseignements: 259-1479 — 323-7985

À noter: mercredi 27 novembre  
**LUCIEN AUGER, auteur de nombreux volumes**

# SHARP CAROUSEL

rend la tâche si simple

**R-9530C**  
Le four à micro-ondes Carousel<sup>™</sup> à processeur sensoriel électronique

- Le système de processeur sensoriel électronique "capte" l'arôme des aliments et calcule automatiquement la durée de la cuisson
- Le capteur de température mesure précisément la température interne des aliments et les fait cuire au degré désiré
- Touches automatiques à micro-processeur et à membrane lisse. Minuterie électronique et mode de cuisson programmable
- Capacité de 1,53 pieds cubes.

**599<sup>88</sup>**

**R-1800**  
Four à micro-ondes à touches automatiques et à convection Carousel<sup>™</sup>

- Système à convection à deux niveaux de cuisson
- Touches automatiques avec deux combinaisons de réglage préétabli
- Sonde automatique de température
- Détecteur de temps
- Accessoires fournis: support pour grillade et plaque de four
- Fonctionnement automatique: 12 heures après le réglage.

**\$100**  
Économisez

Programme de protection personnelle Pascal. 4 ans.

Tout appareil électronique acheté d'une des salles d'exposition de meubles et d'appareils électroménagers Pascal sera accompagné d'une garantie d'une durée de quatre ans.

**Plus Personnel**

**Meubles Pascal**

3600, Côte Vertu  
Centre commercial Le Bazar 336-7170

Pascal à l'ouest 6800, Jean-Talon est  
A l'ouest des Galeries d'Anjou 336-7170

Pascal à l'est 254-4971

Crédit offert Une question de choix

## L'Ontario, c'est aussi le Canada

Les négociations commerciales avec les États-Unis n'ont pas encore commencé et déjà on essaie de les vider de leur substance. Un comité spécial du parlement ontarien recommande d'exclure d'emblée une grande partie des échanges: l'automobile, l'agriculture, la culture et un grand nombre de services. Il suffirait que les autres provinces présentent des demandes semblables pour qu'il n'y ait plus aucun sens de discuter avec les Américains.

C'est le gouvernement fédéral qui a demandé au gouvernement américain de négocier une libéralisation des échanges entre les deux pays. Il doit s'agir de négociations globales et ce n'est pas au moment où Washington étudie sa réponse qu'il faut essayer de changer les règles du jeu. Les provinces doivent avoir leur mot à dire mais il ne faut pas présenter l'image d'un pays fortement désuni si nous voulons que les négociations aboutissent à un accord avantageux.

L'Ontario défend ses intérêts et les autres provinces doivent en faire autant: c'est normal dans une confédération. Cependant, la responsabilité de concilier ces intérêts et de déterminer une politique commerciale appartient exclusivement au gouvernement fédéral.

Le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, a eu la bonne idée de se rendre à Washington pour l'aider à définir la politique de sa province quant aux négociations. Le parlement ontarien doit toutefois se rappeler qu'il ne peut qu'émettre des vœux et non légiférer en matière de commerce extérieur. Il convient aussi de rappeler cette vérité élémentaire aux interlocuteurs de M. Peterson à Washington.

Le gouvernement fédéral est dans une position difficile: il ne peut pas préciser sa pensée et ses intentions publiquement avant le début des négociations. En effet, des négociations aussi importantes sont comme un jeu et chacun n'abat ses cartes que quand c'est nécessaire. Si Ottawa se met à négocier publiquement avec les provinces pour définir une politique commune, il court le risque de faire des concessions inutiles aux Américains.

Les souhaits du parlement ontarien doivent donc rester lettre morte à Ottawa, au moins publiquement, de peur d'affaiblir la position des négociateurs canadiens quand ils se trouveront face à face avec les négociateurs américains. Même si le gouvernement fédéral s'efforce de ne pas tenir compte des limites que l'Ontario voudrait lui imposer, trop d'insistance et de tapage de la part de M. Peterson pourraient compromettre les négociations.

Depuis longtemps, les plus fortes réticences à l'égard d'une libéralisation des échanges avec les États-Unis viennent de l'Ontario. On savait que cette province verrait dans un resserrement des liens commerciaux avec les États-Unis une menace à sa position centrale dans l'économie canadienne. Les autres provinces peuvent tout aussi bien voir dans les négociations un moyen d'équilibrer une dépendance, que certains estiment excessive, par rapport à l'Ontario.

Les négociations éveillent des sentiments très confus et parfois opposés chez les Canadiens. C'est normal; mais le but d'un nouvel accord est tout autant d'établir de nouveaux rapports commerciaux et économiques à l'intérieur du Canada que de les définir avec les États-Unis. Il serait désolant que l'Ontario utilise sa position de force pour entraver un processus souhaité par les autres provinces et qui est à l'avantage de tous.

Frédéric WAGNIÈRE

## Normalisation à la polonaise

Le passage du général Wojciech Jaruzelski du poste de premier ministre à celui de chef du Conseil d'État n'annonce pas l'effacement de celui qui, depuis décembre 1981, s'emploie à mettre en échec toute tentative de déstabilisation de la République populaire de Pologne.

Le Conseil d'État est le praesidium de la Diète, équivalent du praesidium du Soviet suprême en URSS. À sa tête, le général Jaruzelski ne tiendra pas un rôle purement honorifique. On lui prête l'intention de s'occuper activement de la réorganisation du Parti communiste, dont le souffle était devenu bien court depuis la contestation, d'abord ouverte, ensuite clandestine, de la ligne officielle par le mouvement Solidarité.

La nomination d'un civil, M. Messner, comme premier ministre offre l'avantage de rafraîchir la façade du gouvernement. L'uniforme s'estompe quand les choses redeviennent normales, quand la situation se stabilise. L'opération peut donner cette impression. Impression fautive, que toutes les réalités quotidiennes démentent? Cela est une autre question.

Jaruzelski peut estimer avoir conjuré le plus grave des périls, celui d'un glissement de l'armée vers Solidarité, au moment où la crise atteignait son paroxysme. L'autre défi est économique. Le choix de M. Messner comme premier ministre ne relève pas du hasard. Il a été directeur de l'École supérieure d'économie de Katowice, ville de Silésie.

Et Lech Walesa? Et le mouvement fondé par lui, Solidarité? Lech Walesa continue à intéresser la police, puisqu'il reçoit à son domicile des médecins délégués par les autorités pour vérifier son état de santé. M. Walesa simule-t-il la maladie?

Chose certaine, il intéresse la police pour d'autres raisons également. Il est accusé de diffamation, pour avoir prétendu devant des journalistes occidentaux que le taux de participation aux dernières élections s'élevait seulement à 66 p. cent, tandis que les chiffres officiels font état d'une participation de l'ordre de 78,8 p. cent.

Pour comprendre le sens de cette accusation, il faut savoir que Solidarité avait appelé au boycottage de la dernière consultation électorale. L'écart de 12,8 p. cent dans le décompte des voix fait la différence entre une victoire et une défaite.

La presse européenne, qui suit avec plus d'attention les événements de Pologne, est frappée par le caractère étrange, pour ne pas dire malsain, d'une lutte qui continue au fil des années entre le pouvoir établi et les dissidents. D'un même souffle le gouvernement interdit et parle d'amnistie, tandis que Solidarité, en principe hors la loi, trouve le moyen de donner de ses «nouvelles».

Il y a mieux encore dans cette avalanche de contradictions. Sept cents églises sont actuellement en chantier dans toute la Pologne, dont cinquante-sept dans le seul diocèse de Varsovie (information diffusée le 5 novembre par le quotidien *le Figaro*).

Cet extraordinaire phénomène s'explique de la façon suivante. Contrairement à la constitution de l'URSS, la constitution polonaise n'est pas antireligieuse. En second lieu, l'Église catholique est devenue, plus que jamais, le lieu où s'affirme l'identité polonaise. Sur ces pierres ne peut fleurir qu'un nationalisme «chaste», sans arêtes. Qu'en penserait Lénine, lui qui disait qu'il faut laisser le ciel aux moineaux, pendant que les communistes, eux, s'occuperaient de la terre?

Guy CORMIER



(Droits réservés)



Jacques Dufresne

## L'homme bionique

(Collaboration spéciale)

C'est le délire chez les docteurs. Docteurs en mécanique ou en médecine? On ne sait plus. Et c'est justement ce qui rend le délire si inquiétant. L'homme de demain sera en pièces détachées, proclame le docteur François Lamoureux, président de l'Association des médecins de langue française du Canada. Et il ajoute, avec le même enthousiasme, qu'une personne sur deux bénéficiera bientôt d'une transplantation ou d'une implantation. Pour en savoir plus sur cette nouvelle branche de la physique et sur le congrès futuriste que l'AMLFC tenait la semaine dernière, on peut se reporter aux articles de Pierre Vincent dans le plus de samedi dernier.

Beaucoup d'appelés et peu d'élus, disait-on dans l'ancienne théologie. Même phénomène pour l'instant dans la démiurgie chirurgicale. Il y a de longues files d'attente au guichet des reins et des coeurs. Mais, selon le docteur Lamoureux, il y aura bientôt autant d'élus que d'appelés. Ce qu'il ne nous dit pas c'est qu'il y aura aussi beaucoup de rappelés. Et si la technologie médicale nord-américaine imite la technologie de l'automobile, ces rappelés ne seront pas assurés d'être réélus.

Vers l'an 2015 on entendra sur les ondes des messages de ce genre: «Tous ceux qui sont mus

et émus par un coeur de marque Jarvik, modèle 2012, sont priés de se rapporter sans délai à l'atelier central du Kentucky. On vient de découvrir un vice de construction dans l'une des valves de cette pompe vitale.»

Qui paiera la note? Voyons, quelle question indécente! Depuis quand la vie a-t-elle un prix? Qu'est-ce que cent mille, qu'est-ce que deux cent mille dollars par rapport au paradis qu'est la vie après une transplantation?

La question est si grave qu'on ne sait ni sur quel ton, ni nous sous quel angle l'aborder. Elle est bien sûr trop importante pour être traitée dans une campagne électorale.

En Inde le commerce des organes est permis. Un intouchable peut protéger sa famille contre la famine en vendant l'un de ses reins. Va-t-on raisonner dans ce cas comme dans tant d'autres: aller contre sa conscience plutôt que d'exporter des capitaux à l'étranger? C'est par des raisonnements de ce genre qu'on en est venu à légitimer les transplantations de foie au Québec. Autrement, disait-on, les gens vont aller à Pittsburgh.

Autre aspect de la question. J'ai vu à l'hôpital Saint-Luc les chiens qui servent de cobayes pour les transplantations du foie. De ce spectacle dont j'ai été le

témoin horrifié, je dirai seulement qu'il fait partie du prix à payer pour un sursis de quelques années. Il faudrait que tous les citoyens puissent voir ce que j'ai vu pour former leur jugement.

Nos voisins américains inventent les nouvelles techniques chirurgicales, mais ils ont au moins la maturité politique requise pour porter tous les éléments du problème à la connaissance du public. Les défenseurs des droits des animaux sont, par exemple, en train de devenir aussi forts que la machine publicitaire qui impose l'image du docteur De Vries au monde entier. Les livres de Peter Singer, comme *Animal Liberation*, sont des best-sellers depuis de nombreuses années.

Et que dire de la démagogie utilisée par les promoteurs des techniques de pointe? Une honte pour la science véritable! On nous présente comme une chose inéluctable une simple possibilité à laquelle nous n'avons pas eu le temps de réfléchir. Les mortels que nous sommes ne voient que les jours de sursis qu'on leur promet et ils acquiescent, rassurés. Les problèmes éthiques et politiques, qu'on aurait dû poser avant que le fait ne soit accompli, sont ainsi escamotés. On les laissera en pâture aux théologues et aux philosophes quand on aura pris le contrôle des vrais

leviers: l'argent, les machines et la peur des mortels.

Que dire? Que dire? Individus et collectivités ont un choix radical à faire: la prévention ou la contrefaçon. Et par-delà ce choix politique un choix métaphysique: être ou ne pas être mortel; accepter de devenir machine pour échapper à la mort ou demeurer jusqu'à la fin animal raisonnable.

L'homme en effet était un animal raisonnable. Le projet des docteurs en mécanique est de supprimer l'animal. Jusqu'à ce jour le rêve des sages avait été de le dompter seulement, pour mieux tirer parti de sa puissance créatrice.

Incidentement l'homme en pièces détachables et lavables est le type achevé du puritain. C'est un ange sans rayonnement. Un ange huilé. Je comprends enfin pourquoi, à la fin de sa vie, McLuhan était obsédé par l'idée que nous sommes en train de devenir des anges.

N'hésitons pas à recourir aux organes génitaux de plastique. C'est la meilleure garantie contre le SIDA. Ne rions pas trop. Sous cette boutade il y a une grande vérité: de toute évidence l'idéal des docteurs est de purger le monde de tout mal physique et moral. L'homme bionique est exempt du péché originel.



Louis-Bernard Robitaille

## La France se tire d'un mauvais pas

(Collaboration spéciale)

PARIS — Autant le gouvernement français avait pataugé lamentablement pendant deux mois dans l'affaire Greenpeace, autant, depuis le moment où on avait décidé de sacrifier le ministre de la Défense et le chef des services secrets, on a réussi à étouffer l'affaire avec virtuosité, dans la grande tradition du «réalisme politique» français.

Il y a un mois encore, c'était le bateau-amiral de l'État français qui semblait menacé de naufrage dans la grande mer du ridicule: côté cour, des officiers (et au plus haut niveau) qui n'alignent avec candeur toute participation française dans cette affaire (allant même jusqu'à accuser... les services britanniques); côté jardin, des médias qui décrivait dans le menu détail les rocambolesques manœuvres d'Auckland. C'est tout juste si les fameux «nageurs de combat» dont on donnait les noms, les grades, les matricules — ne venaient pas en personne raconter leurs exploits à la télévision. Au grotesque (odieux) de l'opération s'ajoutait le gag à répétition des fuites: l'affaire semblait devenue incontrôlable.

Aujourd'hui, sauf coup de théâ-

tre improbable, l'affaire du «Rainbow-Warrior» est bel et bien enterrée: la commission parlementaire annoncée par le premier ministre Fabius (après la liquidation de Charles Hernu et de l'amiral Lacoste) ne sera jamais constituée. Ce qui confirme un mot d'un vieux routier de la politique française: «voulez-vous enterrer une affaire? nommez une commission parlementaire». Cette fois on s'est contenté de l'annoncer. Cela a suffi à calmer les États d'âme de tout le monde. Gauche et droite confondues.

Restait l'épine principale: les fameux et faux «époux Turenge» emprisonnés à Auckland et qui étaient tout bonnement accusés de meurtre et, comme tels, menacés de prison à vie. C'était du jamais vu: les agents secrets d'un grand pays démocratique accusés de «terrorisme d'État» (et pour quelle cause) contre un autre pays démocratique, paisible et plutôt allié. Ce qui pendait au bout du nez des Français, c'était, à partir du 4 novembre, une longue enquête préliminaire, suivie d'un long procès, où les méfaits et les incompétences des services français allaient être étalés, distillés, commentés

pendant des semaines: un vrai cauchemar pour les responsables politiques français (même la droite). La présence à Auckland de quelques dizaines de journalistes occidentaux n'arrangeait pas les choses.

La justice néo-zélandaise a la réputation — fort justifiée — d'être moins «politique» que la justice française: donc il n'y aurait pas d'arrangement, et les journalistes avaient préparé leur campement pour quelques semaines. Et puis, lundi matin dernier, grand coup de théâtre, et escamotage du redoutable procès en trente-six minutes:

1— L'accusation ne parlait plus que de «dommages délibérés par explosifs» et d'«homicide involontaire». 2— Les «Turenge» s'empressaient de plaider coupable, ce qui mettait un terme au procès. 3— Menacés de six à huit ans de prison, ils devaient connaître le verdict le 22 novembre, mais déjà tout le monde prend pour acquis qu'ils seront expulsés après le verdict. Et c'est une Dominique Prieur en pleine forme, radieuse, qu'on a pu entendre le jour même au cours d'une entrevue téléphonique. Bref tout est bien qui finit bien et même de façon inespé-

rée. À la satisfaction générale d'ailleurs: malgré quelques voix isolées qui en France s'indignent du cynisme d'un tel arrangement, la très grosse majorité de l'opinion est, si l'on peut résumer ainsi, «pro-Turenge». On les accueillera ici en héros.

Ce «happy end» aux antipodes n'a pas été obtenu sans mal. Négociations juridiques à Auckland. Négociations diplomatiques apparemment tendues, entre Paris et Wellington, notamment à l'ONU. D'un côté, la France s'est engagée à payer des réparations (et a déjà exprimé ses «regrets»), de l'autre elle a, semble-t-il, vigoureusement utilisé l'arme économique: le beurre et le mouton néo-zélandais (la France en importe beaucoup) ont pesé lourd dans la balance. Pour la Nouvelle-Zélande et sa justice, cet arrangement ne figurera pas parmi les épisodes les plus glorieux de leur histoire. Quant à la France, elle s'en tire bien, mais «l'effet Rainbow-Warrior» va lui coller à la peau encore un certain temps.

Notamment lorsque sur la scène internationale, elle voudra parler de morale politique.

## Des millions de dollars en cadeau à Corvée-Habitation

Dans votre édition du samedi 19 octobre 1985, M. Mario Fontaine signait un article faisant état de la décision gouvernementale d'arrêter le prélèvement des contributions des travailleurs et des employeurs de la construction à Corvée-Habitation.

Je ne vous cacherais pas mon indignation à la lecture du titre et du contenu de cet article. Comment un journaliste peut-il se permettre de nous informer que nous recevons un cadeau lorsqu'il sait très bien que les travailleurs ont donné à ce programme 12,5 cents pour chaque heure qu'ils ont travaillée dans la construction depuis juillet 1982. Ce montant, soustrait de la contribution à leur régime de retraite, représentait 20% du montant total versé à leur fonds de pension. Ils ont amputé leur retraite pour Corvée-Habitation malgré le fait que la majorité d'entre eux n'ont jamais bénéficié des retombées de ce projet. Le traitement donné à cette nouvelle laisse supposer le contraire et dénote un manque de respect pour les travailleurs de notre industrie.

A mon avis, ce sont plutôt nos syndiqués qui ont fait un cadeau de 26 millions de dollars aux bénéficiaires de Corvée-Habitation et à

l'ensemble de l'économie québécoise.

La décision prise par le gouvernement Johnson a tout simplement mis un terme à une politique de plus en plus difficile à justifier. Dès la fin de 1982, les baisses successives des taux d'intérêt transféraient Corvée-Habitation en un programme qui avait perdu sa raison d'être.

Par ailleurs, lors de sa création, la contribution gouvernementale devait être de \$300 millions. Lors des engagements pris par Corvée-Habitation se termineront, on évalue que sa participation aura été d'environ \$120 millions. Par contre, les travailleurs ont rempli leurs obligations à 52%. Enfin, mentionnons que les employeurs devaient contribuer à part égale; actuellement ils ont versé 3 millions de moins que leurs salariés.

Je rajouterai que les travailleurs ont financé un fonds qui a fourni du travail à des centaines d'illégaux (travail au noir) et d'artistes. Ceux-ci, tout en bénéficiant des retombées de Corvée-Habitation, n'y ont jamais contribué.

On peut se demander quel est l'impact réel que ce programme a eu sur le niveau de l'emploi dans notre industrie. En 1975, il se tra-

vaillait 155,1 millions d'heures dans la construction. En 1983 et 1984, nous avons à peine réussi à obtenir 67,8 et 73,4 millions d'heures<sup>(1)</sup>.

Aux 35 000 travailleurs représentés par notre organisme, Corvée-Habitation laissera un souvenir amer. Nous ne sommes pas prêts à recommencer une telle expérience. Pourtant, au départ, nous avons souscrit à cette idée avec enthousiasme. La réalité a été bien différente de celle que l'on nous avait promise. En octobre 1982, je remis ma démission du conseil d'administration de Corvée-Habitation et nous réclamions du gouvernement l'abolition de ce programme. C'est avec soulagement que nous accueillons sa récente décision.

En terminant, je dis à M. Fontaine que nous n'avons pas besoin de ce genre de cadeau: nous avons suffisamment payé.

Le président-directeur général  
**Maurice POULIOT**  
Conseil provincial du Québec  
des métiers de la construction

(1) Office de la construction du Québec, Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1984, p. 65.

## La jeunesse, une priorité

En réponse à une lettre de M. Pierre Roche publiée dans LA PRESSE du 9 octobre dernier (Tribune libre) concernant la réduction proposée des ressources humaines affectées aux Centres d'emploi du Canada sur les campus universitaires et collégiaux, je tiens à vous préciser que le gouvernement fédéral se doit d'effectuer des réductions de dépenses, et ce, à tous les niveaux.

J'aimerais vous assurer que l'intention du gouvernement n'est nullement d'abolir le service offert par les CEC-SC, ni de fermer aucun des centres présentement en opération. Toute modification apportée au fonctionnement de ces centres sera pleinement discutée entre les fonctionnaires d'Emploi et Immigration Canada et les établissements postsecondaires.

La jeunesse demeure une priorité pour le gouvernement et notre intention est de continuer à offrir les meilleurs services possibles aux étudiants et aux employeurs tout en améliorant le coût-rendement de ces services.

**Flora MacDONALD**  
ministre de l'Emploi  
et de l'Immigration

## Droit des petits partis au débat à Radio-Canada

M. Pierre F. Côté  
Directeur général des élections  
Sainte-Foy

ment la raison d'être d'un débat entre les chefs.

Puisque nous sommes tous égaux devant la loi, il ne saurait être question d'un débat réservé aux chefs du PQ et du PLQ car un tel débat irait à l'encontre de l'article 427 de la loi électorale qui stipule que les partis représentés à l'Assemblée nationale ou qui ont recueilli au moins 3 p. cent des votes valides lors des dernières élections doivent recevoir un traitement équitable, qualitativement et quantitativement.

Nous vous demandons comme cela est prévu à l'article 427 de vous prononcer sur la légalité du débat préparé par la Société Radio-Canada.

La démocratie exige le respect de la loi électorale.

Nous vous demandons comme cela est prévu à l'article 427 de vous prononcer sur la légalité du débat préparé par la Société Radio-Canada.

La démocratie exige le respect de la loi électorale.

**Denis MONIÈRE**  
chef du Parti indépendantiste

## L'implication des femmes en politique

En réponse à la chronique de Lysiane Gagnon intitulée: «Le gros gibier», publiée dans LA PRESSE du 31 octobre.

Vous savez, j'ai toujours été l'une de vos plus ferventes admiratrices. L'acuité de votre jugement, la justesse de vos analyses et la finesse de votre humour m'ont toujours impressionnée.

Je dois cependant vous dire que je n'applique pas tous ces qualificatifs à votre chronique du 31 octobre dernier intitulée «Le gros gibier». Vous qualifiez les Macdonald, Gobeil, Vallierand et Rémondard de gros gibiers et vous vous pâmerez sur la chasse fructueuse de Robert Bourassa. Pour vous cependant, les Denis, Cloutier, Beaudoin, L'Écuyer et Bernard Bastien ne sont que compétents et respectés dans leur milieu. Mais ma chère Lysiane il s'agit de quatre candidates sur cinq, c'est-à-dire des femmes qui ont réussi comme vous à faire leur chemin dans un monde d'hommes.

Avez-vous seulement pensé à comparer l'équipe Bourassa et l'équipe Johnson en terme de candidatures féminines valables? Une trentaine de femmes chez les péquistes et encore dans des comités prenables contre une quinzaine au plus chez les libéraux. Est-ce que le prestige à vos yeux c'est un poste de vice-président à la Banque de Montréal? Combien de femmes cette honorable institution compte-t-elle à ce poste? Il serait peut-être intéressant que vous en fassiez le décompte. Et chez Provigo aussi.

Un projet de société c'est aussi de penser à faire une place aux femmes, en politique. Car c'est là que se prennent une partie des décisions qui façonneront la société de demain.

Je n'ai jamais défilé dans les rues avec des pancartes au nom du

sacro-saint dogme du féminisme mais je n'ai pas pu résister aux appels de Pauline Marois et de Pierre Marc Johnson lorsqu'ils ont demandé aux femmes de s'impliquer en politique et lorsqu'ils ont promis de leur faire une place avec des comités prenables. Eh bien, ils ont tenu parole, même si ces femmes ne permettaient pas toutes de jeter de la poudre aux yeux avec de gros titres ronflants.

Lysiane, je veux simplement vous rappeler que les femmes n'ont toujours pas accédé à l'égalité économique au sein de notre société, et cela dix ans après l'Année internationale de la femme. Elles ne gagnent toujours en moyenne que 64% du salaire des hommes pour un travail égal. Trois femmes âgées de 65 ans et plus vivent toujours en dessous du seuil de la pauvreté au Canada. Et si l'on ajoute à cela le cas des familles monoparentales, majoritairement dirigées par des femmes et majoritairement pauvres, on n'est pas loin de conclure que la pauvreté c'est encore l'apanage des femmes au sein de notre société. Pour remédier à cette situation, il faut qu'il y ait plus de femmes présentes dans les postes stratégiques, notamment en politique. Dixit le Comité consultatif sur la situation de la femme.

Je me fous complètement de n'être pas du gros gibier, comme vous dites, mais je sais pertinemment que je serai beaucoup plus en mesure que les Macdonald, Gobeil, Vallierand et Rémondard, aussi prestigieuses soient leurs titres, de prendre fait et cause pour vous et pour toutes les femmes, soit 52% de notre population, au sein d'un gouvernement. Et la même chose s'applique aux Beaudoin, Denis et Cloutier, il va sans dire.

**Yolande L'ÉCUYER**  
Candidate du Parti québécois  
dans Bourget

## Réflexion sur la chasse au SIDA

La lecture en page éditoriale des réflexions de Jacques Dufresne sur le SIDA a provoqué chez moi la réflexion suivante: Pourquoi cette nouvelle manifestation pathologique et mortelle?

Elle serait transmise sexuellement. Pourtant, on était actif sexuellement avant le 20e siècle. Il y a même eu des rapports sexuels de toutes sortes depuis la plus haute antiquité (La sodomie; Sodome et Gomorrah, ça vous dit quelque chose?). Plus près de nous, pour ceux qui ont pris connaissance du rapport Barber Ellis paru vers les années 40, on peut y retrouver toutes les perversions sexuelles imaginables, mais pas encore de SIDA.

Les études plus récentes des docteurs Johnson et Johnson sur les relations amoureuses des couples n'en font pas plus mention. Comment expliquer alors cette nouvelle maladie du SIDA?

C'est bien joli d'accuser un virus et de lui chercher un ennemi prédateur; mais ce faisant ne joue-t-on pas le même jeu de camouflage de symptômes que par le passé?

Lorsque j'étais étudiant au milieu des années 40, on décrivait une maladie transmise sexuellement (maladie vénérienne, dans ce temps-là), la syphilis, comme une maladie grave, souvent mor-

telle, et qui se présentait en trois stades évolutifs, à savoir: le premier stade, le chancre ou bubo, situé sur la partie du corps où l'invasion de l'agent morbide avait fait son entrée et d'une durée assez courte (2 à 6 semaines), stade qui pouvait passer inaperçu. Un deuxième stade suivait, d'une durée plus longue de deux mois à deux ans, et principalement marqué par des syphilides ou éruptions sur la peau. Ce stade était la plupart du temps très apparent et constituait à lui seul une barrière répugnante aux contacts sexuels. Le troisième stade, dit stade dégénératif, pouvait épouser toutes les formes des maladies graves et terminales comme la tuberculose et le cancer des différents organes: foie, poumons, reins, cerveau, etc.

Puis vint la pénicilline et plus de deuxième stade visible; la peau reste propre, sans boutons. On crie au miracle de la science. On avait guéri la syphilis.

Est-ce bien le cas? Ou bien n'aurait-on pas tout simplement camouflé les symptômes apparents du deuxième stade pour voir resurgir 5, 10 ou 15 ans plus tard le troisième stade, le SIDA?

Ceci n'est qu'une hypothèse, bien sûr, mais rappelons-nous toutefois que le virus est un organisme qui ne court pas les rues com-

me les bactéries et qu'il est fabriqué apparemment au sein même des cellules organiques.

On disait aussi dans les années 30 que la meilleure façon d'attraper la syphilis, mis à part le facteur des relations sexuelles, c'était de favoriser, par sa conduite, une brèche à l'invasion microbienne, où nos moyens de défense étaient amoindris, comme par l'abus d'alcool ou de drogues, les veilles prolongées, la fatigue excessive et les orgies.

N'y aurait-il pas une similitude entre la bonne vieille syphilis «guérie» et le SIDA florissant?

Antibiotiques plus alcool plus drogues: ne serait-ce pas là le moyen par excellence de détruire notre système immunitaire? (...) Mes propos ne changeront rien à la politique du vaccin, remède suprême; on va continuer à chercher un ennemi au virus SIDA. Ma croyance est qu'une philosophie de vie minimisant le stress, tenant compte de relations humaines normales, et surtout favorisant un système nerveux libre d'interférences, constitue une prophylaxie supérieure à la chasse aux «bibites» préconisée par la médecine chimique.

**Benoît BOISVERT, d.c.**  
Baie-Comeau

## Un objectif à poursuivre en solo

La confusion, les contradictions et les reniements régissent toujours dans l'épopée de l'agrandissement de notre Musée des beaux-arts.

Il y a à peine quelques jours, lors de son assemblée annuelle, le président du conseil du Musée, M. Bernard Lamarre, affirmait publiquement que les Entreprises Bell Canada avaient pris un engagement moral vis-à-vis du Musée de céder leurs terrains à ce dernier au cas où le tandem EBC-MBA tomberait à l'eau. Rappelons que les terrains en question sont ceux sur lesquels le Musée avait annoncé qu'il implanterait sa nouvelle aile, mais qui avaient été acquis tout dernièrement par EBC.

Mais voici que deux jours plus tard, Bell nie le tout. Au contraire, affirme-t-on, dans l'éventualité de non-consommation du mariage, le

Musée leur devrait le plein prix, soit environ \$15 millions de plus que l'évaluation de la ville, pour obtenir les terrains. De plus, nous dit M. Lamarre, Bell retirerait son don au Musée de \$10 millions.

Que ce jeu nous rappelle celui vécu lors du roman fleuve de la salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal l'an dernier. Encore une fois une de nos institutions culturelles devient l'otage d'une grande corporation privée pour qui le but principal est bien loin de celui d'assurer le bien-être culturel de la collectivité.

Pourquoi ne pas mettre un terme à ces fiançailles fort questionnables et tellement déséquilibrées? Pourquoi ne pas exiger que le Musée poursuive son objectif louable d'agrandissement en solo, sans plus mêler les cartes, sans

jouer le rôle de petit frère, sans se transformer en codéveloppeur immobilier, sans se politiser, et surtout sans abuser de son pouvoir légal et moral?

Quelle tristesse pour nous Montréalais de constater combien il est facile pour quelques individus bien placés de transformer une idée souhaitable en une situation inacceptable.

Ne serait-il pas plus facile et positif de cesser ces circonvolutions immobilières et politiques et de se mettre à l'oeuvre en confirmant le plus vite possible à l'architecte du Musée le mandat pour lequel il avait été choisi voilà déjà plus de trois mois?

**A. SHEPPARD**  
professeur d'architecture  
Université McGill  
**A. HOFFMANN**  
architecte et urbaniste

## Explicitation

Je vous écris dans le but d'apporter des éclaircissements sur certaines informations contenues dans un article paru dans la section scientifique de votre journal.

Cet article, dont une portion relatait une entrevue conduite à mon bureau, portait sur les problèmes de l'atrophie maxillaire résultant de la perte des dents et de quelques-unes des nouvelles techniques chirurgicales correctrices appliquées.

En général, l'article donnait une représentation succincte de la gravité actuelle du problème et des solutions envisagées, grâce à l'utilisation de substituts artificiels d'os, notamment l'hydroxylapatite.

Cependant, le dernier paragraphe de l'article du samedi 20 avril contient de l'information erronée de la provenance non seulement semble à tort m'être attribuée mais, qui plus est, contribuera à tromper le public sur la réalité de cette situation. Dans l'article, plus précisément au dernier paragraphe, votre journaliste, M. Pierre Vincent, rapporte que: «Il faut compter entre 1,500\$ et 2,000\$ pour une mâchoire complète refaite en cabinet. Ou entre 300\$ et 500\$ pour le même traitement, s'il est pratiqué à l'hôpital ou la Régie de l'assurance-maladie paiera pour l'acte médical.» Il ajoute que la RAMQ laissera aux patients d'hôpital le soin de défrayer le coût du matériel.

Pour être plus explicite, l'Association québécoise des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale à laquelle j'appartiens, a conclu avec la RAMQ une entente qui date de 1970 et qui énumère les codes et les tarifs de différentes procédures chirurgicales effectuées à l'hôpital. L'un de ces codes inclut la mise en bouche d'un appareil prosthétique placé sous le tissu recouvrant l'os de la gencive et permettant d'y attacher une prothèse fixe.

Cette procédure diffère entièrement de celle dont l'article fait mention tant au niveau du matériel utilisé que de la procédure chirurgicale.

Plus spécifiquement l'hydroxylapatite est un substitut artificiel d'os n'ayant fait son apparition dans cette province qu'en 1982, et qui est placé à la surface de l'os de la mâchoire au moyen d'une procédure chirurgicale qui n'est ni mentionnée ni défrayée par l'entente qui existe entre notre Association et la RAMQ.

Il est important que le public ne soit pas placé en situation ambiguë qui ne porterait ultimement que confusion à ceux qui ne font que commencer à s'intéresser à cette condition malade et aux moyens d'y remédier.

**Dr Aron GONSHOR**  
Montréal

## Le suffrage universel

La formule électorale devrait être changée et le premier ministre devrait être élu par vote universel, après quoi, il choisirait ses ministres parmi les députés élus.

Il faut accepter que parmi ceux qui se présentent à une élection, quel que soit le parti qu'ils représentent, il y a des hommes de valeur aptes à travailler à l'avancement du pays ou d'une province.

Dans le système actuel, les campagnes électorales continuent après les élections. Les élus perdent leur temps à se battre, pour des boîtes de thon, par exemple, et pendant ce temps l'économie et le

développement du pays ou d'une province en souffrent, en plus de payer pour ces chicanes.

L'élection passée, nous devrions être en présence d'administrateurs qui se respectent et unissent leurs efforts pour l'avancement de l'ensemble de la population.

Quand verrons-nous le jour où tous nos élus respecteront leurs promesses et travailleront ensemble, où nos administrateurs auront la sagesse de se comprendre au lieu de se détruire après le combat?

**Roland DUPONT**  
Montréal

## Pas d'alcool, pourquoi?

Le samedi 26 octobre paraissait dans LA PRESSE un article qui me fit sourire.

La Régie des permis d'alcool interdit la vente de boissons alcooliques le 2 décembre prochain. Je m'interroge sur le sérieux de cette loi. La Régie a-t-elle peur que, exceptionnellement, les électeurs se mettent à boire le jour des élections?

Pourquoi le feraient-ils. Ne sont-ils pas choqués avec des représentants de haut niveau. Nous n'avons qu'à penser au super-vedettes Ro-

bert Bourassa et Pierre Marc Johnson.

Je crois que le peuple serait gagnant s'il allait voter avec un petit coup dans le nez. Au moins, dans une couple d'années, nous pourrions dire que ce n'est pas de notre faute si nous avons choisi le mauvais gouvernement.

De toute façon, nous avons une chance sur deux de nous tromper et encore là il faudrait que je réviser mon cours de statistiques pour en être certain.

**Marc Saint-Pierre**  
Chomedey, Laval

Dans le journal de samedi,  
vous apprendrez à faire votre  
déclaration d'impôts sans  
trop vous en laisser imposer.



Et comment, à Noël, vous pourrez épargner plus de  
475 \$ à l'achat d'un ordinateur personnel Apple.

Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc.



### la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. — Port de retour garanti.

<b>ABONNEMENT</b> Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.	285-6911	<b>ANNONCES CLASSÉES</b> Commandes ou corrections lundi ou vendredi de 9 h à 17 h.	285-7111
<b>RÉDACTION</b>	285-7070	<b>GRANDES ANNONCES</b> Détailants	285-7202
<b>PROMOTION</b>	285-7100	National, Télé-Presse	285-7306
<b>COMPTABILITÉ</b> Grandes annonces Annonces classées	285-4892 285-6900	Vacances, Voyages Carrières et professions, nominations	285-7265 285-7320

# Les bikinis à Outremont l'été prochain

Il fait peut-être un peu froid maintenant pour y penser ou encore pour le faire, mais les résidents d'Outremont pourront,

## JOYCE NAPIER

dès que le mercure remontera l'année prochaine, porter des bikinis dans leurs parcs municipaux.

C'est le règlement adopté par

la Ville d'Outremont le 5 août dernier qui interdit « la baignade dans les bassins et le port du costume de bain » qui a poussé un résident d'Outremont, Me Jean-Claude Hébert à loger une requête auprès de la Cour supérieure.

L'avocat requérant, qui, comme le reste de sa famille, aime faire du jogging en petite tenue, avait souligné que « sa liberté est journellement menacée par ce règlement litigieux ».

Le procureur d'Outremont, Me Pierre Roy, avait souligné que le requérant devrait attendre de se faire poursuivre avant de contester ce règlement, à moins, bien sûr, qu'il ne décide d'arrêter de faire du jogging.

En rendant sa décision, le juge Philip Cutler a souligné qu'Hébert avait le droit de faire trancher cette question sans courir le risque de se faire poursuivre.

« Il n'y a pas de liberté sans ré-

gle de droit et il n'y a pas de règles de droit sans une certaine restriction de la liberté », de dire le juge.

Me Hébert avait souligné dans sa requête que ce règlement constituait une menace aux libertés fondamentales auxquelles tout citoyen a droit.

La Charte canadienne des droits et libertés stipule que chacun a droit à la liberté de conscience et de religion; de pensée,

de croyance, d'opinion et d'expression. Bien que la liberté de porter un maillot de bain sans se faire arrêter ne soit pas énoncée dans la Charte, le juge Cutler a souligné: « Le droit d'être vêtu selon le goût et le choix de l'individu est une liberté d'expression qui échappe à la compétence du Parlement et des législatures ».

La Ville d'Outremont n'a ni le droit ni le pouvoir « de légiférer ou d'abolir ce droit », a conclu le juge.

## Gauvin accusé d'agression sexuelle

Michel Gauvin, 32 ans, un technicien de SOS Ambulance, a été accusé hier d'avoir agressé sexuellement une femme de 20 ans dans son ambulance samedi dernier.

## JOYCE NAPIER

Gauvin, qui s'est rendu à la police mercredi soir, a comparu brièvement devant le juge Benjamin Schecter de la Cour des sessions.

Il a été libéré et la Cour lui a ordonné de demeurer chez lui à Greenfield Park, de ne pas se mettre en contact ni avec sa victime ni avec son collègue Serge Rousseau qui était avec lui la nuit de l'incident.

On sait que samedi tard dans la soirée, les deux ambulanciers ont conduit la victime d'un bar où elle se trouvait à l'Hôpital Saint-Luc sur la rue Dorchester. A sa sortie, les ambulanciers lui auraient proposé de la raccompagner chez elle. L'incident ce serait produit chemin faisant.

Gauvin a été congédié hier de SOS Ambulance, qui fait partie du groupe Urgence-Santé, alors que son collègue, lui, aurait donné sa démission.

La date de l'enquête préliminaire de Gauvin sera fixée le 29 novembre.

## Libération inconditionnelle

L'agent Claude Martin, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, qui avait été reconnu coupable lundi dernier d'avoir agressé un client dans un bar de la rue Sherbrooke, s'en est tiré avec une sentence de libération conditionnelle.

## JOYCE NAPIER

En rendant sa décision, le juge Jean Longtin, de la Cour des sessions, a expliqué qu'avec une sentence comme celle qu'il a imposée, l'accusé n'aura pas de casier judiciaire. Mais s'il récidive, la sentence qui lui sera imposée sera d'autant plus sévère.

Cet incident d'agression remonte au 14 septembre 1984 alors que Martin était en congé de maladie pour soigner une dépression.

Ce soir-là, le policier avait bu et avalé des calmants que son médecin lui avait prescrits. Lorsqu'il est arrivé au bar de la rue Sherbrooke, il était en état d'ivresse. Après avoir consommé encore de la boisson, le policier s'est attaqué à un client qui était assis.

En défense, Martin avait dit au juge lors de son procès qu'il était en état d'ivresse et qu'il ne se rappelait plus de rien le lendemain, une thèse que le juge a rejetée en laissant entendre clairement que l'intoxication avait été volontaire.

Le policier pourra reprendre ses fonctions.

## 24 MOIS POUR PAYER! AUCUN DÉPÔT REQUIS!

**JVC 4 TÊTES**



**\$479**  
ou \$28.00 x 24 mois  
taxe et intérêt inclus

- qualité de l'image par 4 têtes
- programmation sur 14 jours
- télécommande sans fil, 11 fonctions

**JVC 4 TÊTES**  
Video VHS



**\$599**  
ou \$34.00 x 24 mois  
taxe et intérêt inclus

- 4 têtes/8 heures
- 14 jours/4 émissions
- câblodélecteur 105 canaux
- télécommande sans fil

LE VIDEO QUI BRISE TOUS LES RECORDS DE VENTE AU CANADA.

**GARANTIE DE 2 ANS INCLUSE**

**TELSTAR TV JVC**



**\$379**  
ou \$21.00 x 24 mois  
taxe et intérêt inclus

- 14" couleur
- minuterie
- affichage numérique
- télécommande sans fil

5 ANS DE GARANTIE

**JVC**



**\$599**  
ou \$34.00 x 24 mois  
taxe et intérêt inclus

- 20" couleur
- câblodélecteur 128 canaux
- télécommande sans fil
- minuterie intégrée
- affichage numérique

5 ANS DE GARANTIE

**JVC 50 WATTS DIGITAL**



**\$499**  
ou \$28.00 x 24 mois  
taxe et intérêt inclus

- JVC RX-1108 récepteur digital 50 watts
- JVC LAX-3 table tournante semi-automatique avec cartouche
- JVC KDX-100 magnétophone Dolby HAUT-PARLEURS 2 voies de qualité

**JVC 110 WATTS SUPER VALEUR**



**\$699**  
ou \$39.00 x 24 mois  
taxe et intérêt inclus

- JVC AGX-2 amplificateur 110 watts
- JVC TDX-1 synthétiseur analogique
- JVC KDX-1 magnétophone Dolby
- JVC LAX-3 platine semi-auto avec cartouche
- HAUT-PARLEURS 3 voies de qualité

**JVC 200 WATTS**



**\$999**  
ou \$58.00 x 24 mois  
taxe et intérêt inclus

- JVC AGX-3 amplificateur 200 watts
- JVC TDX-28 synthétiseur digital à mémoire
- JVC LAX-38 platine semi-auto avec cartouche
- JVC KDX-1B magnétophone Dolby HAUT-PARLEURS 3 voies de qualité

# Audio Express inc.

6000 EST, MÉTROPOLITAIN (ANCIEN CASTEL FRANÇOIS) (sortie Lacordaire) 254-7164

• 8125, St-Hubert Montreal 277-5528

• Galeries Rive-Nord Repentigny 585-5114

• 1234, St-Jacques 585-5114

• 1234, St-Jacques 585-5114

**GBS GENERAL BEARING SERVICE**

**SKF**

TOUTES GRANDES ROUES roulements à billes et à rouleaux

1326, rue Notre-Dame Ouest 5759, rue Hochelaga 6909, rue Jarry Est 1918, boul. des Laurentides 806, boul. Ste-Foy (Long) 120-A Ste-Croix, St-Laurent

OUVERT le samedi avant-midi 937-7423

# Les 5 minutes qui font les bonnes nouvelles

Avec l'interurbain Bell, pas besoin d'attendre un moment extraordinaire pour tout simplement composer le numéro de quelqu'un que vous aimez et lui faire la petite surprise de prendre 5 minutes de ses nouvelles.

Surtout que les tarifs sont réduits d'au moins un tiers dès 18h, du lundi au vendredi, sur toute l'étendue du réseau de Bell Canada, au Québec et en Ontario.

## Montréal - Ottawa 1,94\$

\*les 5 minutes, du lundi au vendredi, de 18h à 23h, avec l'interurbain automatique

L'efficacité passe par Bell

Membre du réseau national Telecom Canada

**Bell**

ASSASSINAT DE LINDA QUINN

# On commence à faire la lumière sur les vrais mobiles du crime

**VALLEYFIELD** — Si le mobile du cruel assassinat de la jeune Linda Quinn, commis près de Huntingdon le 16 janvier dernier, n'a pas encore été clairement établi, les circonstances commencent enfin à se dessiner au procès de Raymond Steele, accusé de meurtre au premier degré. Il aurait torturé à mort sa victime — qu'il croyait être une sorcière — pour l'amener à lui dévoiler où s'était enfuie sa femme et son enfant.

**LÉOPOLD LIZOTTE**

Tout en la rouant de coups et la brûlant par tout le corps, l'accusé, qui se dit « pasteur », avait mis un magnétophone en marche pour recueillir ses « révélations ». Amateur forcené de musique, il avait également ouvert l'un de ses multiples appareils stéréo pour créer un fond sonore à ce sinistre enregistrement.

Puis, quelques heures après avoir relégué le cadavre dans sa serre, à l'intérieur d'une malle, il demandait à la sœur de la morte, Susan Quinn, si elle voulait le marier! Cette dernière portait déjà, incidemment, un gilet et un collier appartenant à Linda.

Steele aurait aussi voulu amener Richard Bertrand, qui avait assisté à la tuerie, à déclarer à Susan que c'était lui le seul responsable de l'assassinat. Il aurait même tenté d'obtenir de lui une confession, sur cassette d'abord puis par écrit, mais n'y avait pas réussi même en recourant aux grands moyens.

Selon Susan Quinn, le pasteur déchainé aurait lancé à Bertrand du Lysol en pleine figure pour le forcer à parler. Puis il l'aurait

frappé avec un tisonnier rougi et ébouillanté, avant de tenter de le noyer dans la baignoire.

Interrogés tout d'abord par le procureur de la Couronne, Me Gene Assad, Richard Bertrand et Susan Quinn ont été contre-interrogés pendant des heures par Steele lui-même. On a pu apprendre notamment que, quelques jours avant ces événements, Steele avait « ordonné » la jeune fille ministre de « sa » religion. C'est à ce titre qu'il n'aurait pas voulu tolérer qu'elle le traite avec la passion d'une amante, mais avec le respect dû à un supérieur ecclésiastique...

À maintes reprises au cours de la journée, le représentant du ministère public a posé des objections formelles aux questions, jugées illégales ou tout au moins sans pertinence, de l'accusé. Et le juge Jacques Ducros lui a rappelé qu'il était formellement interdit d'être insultant et vexatoire à l'endroit d'un témoin.

L'accusé a néanmoins continué de plus belle jusqu'à ce que la jeune fille, soudainement excédée en fin de séance, se lève du box comme pour le quitter, en montrant un poing rageur à celui qui dit avoir encore trente minutes de questions à lui poser aujourd'hui.



## Nouvelle autorisation

Conformément à l'article 335 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé à compter du 31 octobre 1985, le PARTI VERT DU QUÉBEC/GREEN PARTY OF QUEBEC. Madame Lise Potvin agit comme représentante officielle et monsieur Pierre Fontaine agit comme délégué de ce parti.



Pour plus de renseignements, composez sans frais 1-800-463-4378.

# RABAIS CHOCS

Profitez des rabais offerts par les concessionnaires Dodge ou Plymouth sur leurs voitures et camions 1986.

<p><b>DODGE ARIES K</b> <b>PLYMOUTH RELIANT K</b> MODÈLES SE ET LE</p> <p><b>RABAIS 966<sup>s</sup></b> sur l'air climatisé avec l'ensemble d'options ACC ou ACD</p> <p><b>ou RABAIS 611<sup>s</sup></b> sur la transmission automatique avec l'ensemble d'options ACA ou ACB</p>	<p><b>PLYMOUTH CARAVELLE</b> <b>DODGE 600</b></p> <p><b>RABAIS 966<sup>s</sup></b> sur l'air climatisé avec l'ensemble d'options ACC ou ACD (valable sur les berlines SE, 4 portières)</p> <p><b>ou RABAIS 480<sup>s</sup></b> sur l'ensemble d'options ACC (valable sur les autres berlines 4 portières)</p>	<p><b>CHRYSLER LeBARON GTS</b> <b>DODGE LANCER</b></p> <p><b>RABAIS 966<sup>s</sup></b> sur l'air climatisé avec l'ensemble d'options ACD</p> <p><b>ou RABAIS 611<sup>s</sup></b> sur la transmission automatique avec l'ensemble d'options ACC</p>
<p><b>DODGE OMNI/PLYMOUTH HORIZON</b> <b>RABAIS 626<sup>s</sup></b> sur la transmission automatique avec l'ensemble d'options ATA</p> <p><b>ou</b> <b>RABAIS 288<sup>s</sup></b> sur la transmission manuelle 5 vitesses avec l'ensemble d'options ATM</p> <p><b>DODGE CHARGER/PLYMOUTH TURISMO</b> <b>RABAIS 626<sup>s</sup></b> sur la transmission automatique avec l'ensemble d'options ATA</p> <p><b>ou</b> <b>RABAIS 288<sup>s</sup></b> sur la transmission manuelle 5 vitesses avec l'ensemble d'options ATM</p>	<p><b>DES RABAIS ENCORE PLUS CHOCS SUR NOS PICKUPS PLEINE GRANDEUR!</b></p> <p><b>RABAIS 950<sup>s</sup></b> avec l'ensemble Prospector III</p> <p><b>RABAIS 450<sup>s</sup></b> avec l'ensemble Prospector II</p> <p><b>RABAIS 150<sup>s</sup></b> avec l'ensemble Prospector I</p>	<p><b>Hâtez-vous! Les 85 s'envolent!</b></p> <p>Les rabais de fin d'année et les prix encore plus bas des modèles 85 peuvent vous faire réaliser de grandes économies.</p> <p>Par contre, certains concessionnaires n'ont plus ces modèles en stock.</p> <p><b>Faites vite! Pour un temps limité!</b></p> <p>Offre valable pour les voitures ou camions neufs en inventaire chez les concessionnaires participants, vendus et livrés au détail seulement. Chrysler Canada a consenti à ses concessionnaires participants des rabais dont ils peuvent vous faire bénéficier. Il s'agit d'escomptes minimales basées sur les PDSF. Certains concessionnaires peuvent offrir encore plus. Offre non valable pour les voitures importées, de parc ou de location.</p> <p>* Cette garantie limitée ne s'applique pas aux véhicules importés, de parc ou de location après 2 ans ou 40 000 km. Possibilité de 100 \$ de déduction. Votre concessionnaire a tous les détails. Certains équipements ou accessoires illustrés ou mentionnés peuvent être optionnels moyennant suppléments.</p> <p><b>5/80 GARANTIE*</b> <b>5 ANS/80 000 KM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moteur et rouage d'entraînement</li> <li>• Perforations par la corrosion sur la carrosserie extérieure</li> </ul> <p>Sur les voitures et camions de fabrication Chrysler.</p>

## L'accusé dira enfin la vérité

Yvon Lajeunesse, accusé d'avoir poussé sa femme du cinquième étage de l'immeuble où il était concierge, a avoué hier aux 12 jurés qui auront à décider de son sort, qu'il avait menti aux policiers, lors de son arrestation, ainsi qu'à ses amis, à sa famille, même au juge qui a présidé à son enquête préliminaire. Mais il promet qu'il leur dira finalement la vérité.

**JOYCE NAPIER**

Le soir du 31 mars dernier, a-t-il raconté, alors qu'il était sur le toit de l'immeuble, au 5305 de la rue Berri, avec sa femme, Françoise Blouin, 22 ans, il a décidé de lui faire peur. Il a crié « Françoise! », juste pour rire. Or, elle a eu peur et elle est tombée.

Il a dévalé l'escalier quatre marches à la fois pour essayer de la rattraper avant qu'elle ne s'écrase sur le trottoir, mais se fut peine perdue. La victime fut transportée d'urgence à l'hôpital Notre-Dame, où elle mourut quelques heures plus tard sans avoir repris connaissance.

Ce n'est pas pour encaisser l'argent des trois polices d'assurance de sa femme qu'il lui a fait peur sur le toit, affirme-t-il, contre-interrogé par le procureur de la Couronne, Me Gerald La Haye.

Il ajoute que les deux femmes avec lesquelles il a eu des relations après la tragédie et auxquelles il a donné les bijoux de la victime, il les a courtisées parce qu'il était « quasiment en dépression ». Il cherchait « quelqu'un à qui expliquer ce qui s'était passé ».

« J'avais l'intention de dire la vérité, affirme-t-il, mais à quel moment, je ne sais pas ».

L'accusé avait raconté aux policiers, dans une première déclaration, que sa femme avait trébuché sur un câble, pour ensuite leur avouer qu'il l'avait poussée.

La deuxième déclaration, a soutenu l'accusé hier, lui avait été arrachée par les policiers qui l'auraient battu et menacé.

L'infirmière du centre de détention Parthenais, où sejourne Lajeunesse, avait pourtant dit à la Cour que les « rougeurs » au dos du prévenu n'existaient pas et que rien n'indiquait qu'il avait été battu.

Quant aux multiples versions des faits qu'il a données par la suite, l'accusé déclare qu'il était confus après l'incident sur le toit et qu'il avait peur de son beau-père, à qui il voulait donner l'argent de l'assurance.

« C'est la première fois que je voyais un meurtre », de dire l'accusé.

# Plus RABAIS CHEQUES

Obtenez un chèque directement de Chrysler.

**500 \$ À L'ACHAT D'UN MODÈLE 1985 OU 1986**

Dodge Omni, Charger Aries ou Plymouth Horizon, Turismo, Reliant, ou Chrysler Laser, Daytona ou d'un pickup Dodge Ram pleine grandeur ou d'un pickup Ram 50.

Les Rabais Chocs Chrysler et les Rabais Chèques Chrysler, le meilleur moyen d'obtenir une meilleure voiture à meilleur prix!

Les Rabais Chèques Chrysler, une autre preuve que nous voulons être les meilleurs.

Chez Chrysler, être les meilleurs c'est plus qu'un thème publicitaire. C'est une philosophie qui nous a amené à créer les Rabais Chocs Chrysler pour diminuer le prix des ensembles d'options. Vos concessionnaires peuvent ainsi vous offrir de meilleurs véhicules pour votre argent.

Être les meilleurs, c'est aussi offrir ce qu'il y a de mieux en terme de protection. Notre garantie 5 ans/80 000 km demeure inégalée, ni Ford, ni GM, ni la plupart des voitures importées ne vous offrent autant.

Avec les Rabais Chèques Chrysler, vous avez une raison de plus de choisir Chrysler, vous recevez votre rabais en entier sans tarder, avec les taux d'intérêts que vous font miroiter nos concurrents, les rabais qui vous sont consentis sont répartis sur une période de 3 ou 4 ans.

Notre seule ambition, c'est d'être les meilleurs, nous le prouvons tous les jours.

*Yves Landry*  
Yves Landry, vice-président Chrysler Canada Ltée



**L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES CHRYSLER DU GRAND MONTRÉAL**

- |  |  |   |  |  |  |  |  |   |   |
|--|--|---|--|--|--|--|--|---|---|
| Automobiles Plymouth Chrysler LaSalle 2525, boul. Laurentien St-Laurent 333-8500 | Babin Automobile 10690, boul. LaSalle Montréal 989-8271        | Langlois Pointe-Claire Chrysler 7150, boul. Lanqueton Montréal 298-5892 | Pointe-Claire Chrysler 335, boul. Brunswick Pointe-Claire 894-8333 | Champion Dodge Chrysler 3350, rue Wellington Verdun 781-8801         | Leslie Automobile 7635, boul. LaSalle LaSalle 388-7818                   | Demers Plymouth Chrysler 4650, boul. Desjardins Laval 827-4731       | Leslie Automobile (Camélie) 185, boul. de l'Industrie Candiac 988-8474 | Jean-Yves Dodge Chrysler 4070, rue Jean-Jon ouest Montréal 727-1441 | Dominique Dodge Chrysler 1400, boul. Labelle Laval 662-1798 |
| Beaulieu Dodge Chrysler 330, boul. Orléans Montréal 389-7871                     | Automobiles Fergus 15949, rue Sherbrooke est Montréal 642-7411 | Teachette Automobile 2175, ex. Papineau Montréal 526-8881               | Automobile Jerry 2090, boul. St-Joseph Lachine 837-2948            | Dallard Norman Plymouth Chrysler 8550, boul. Newman LaSalle 363-5888 | Automobiles Chrysler de Laval 1058, boul. des Laurentides Laval 888-8888 | Road-Point Dodge & Chrysler 5055, boul. Cousineau St-Hubert 888-8118 | Langlois Dodge Chrysler 770, rue St-Charles ouest Longueuil 874-1871   | Landry Automobile 103, boul. Labelle Laval 628-8758                 |   |

# Québec 85

## Hyundai attendra après les élections pour annoncer son projet au Québec

■ OTTAWA — La société Hyundai annoncera son projet d'usine d'assemblage de voitures au Québec après les élections provinciales.

**MAURICE JANNARD**  
de notre bureau d'Ottawa

C'est ce qu'a déclaré à LA PRESSE le ministre d'Etat aux petites entreprises, André Bissonnette, qui a souligné que « Hyundai préfère attendre que le nouveau gouvernement soit choisi, puisque c'est une question de quelques semaines ».

Le ministre a ajouté que la société sud-coréenne ne tient pas à ce que son investissement de \$200 millions soit utilisé dans un contexte électoral et elle souhaite

garder des bonnes relations avec les deux partis provinciaux.

Pour sa part, un membre influent du Parti conservateur, à Ottawa, a souligné que Hyundai avait résisté aux pressions très fortes du ministre de l'Industrie, Rodrigue Biron, qui tenait à ce que l'investissement soit rendu public le plus tôt possible.

La décision du constructeur coréen contraire au plus haut point le gouvernement péquiste qui se voit privé également d'autres réalisations importantes durant la campagne électorale.

Plusieurs investissements industriels seront en effet retardés au Québec à la suite de l'intervention chirurgicale subie par le ministre fédéral de l'Expansion

industrielle régionale, Sinclair Stevens.

**Pétromont**

Avant d'être hospitalisé, M. Stevens avait en mains le dossier de la société Pétromont. C'est lui qui doit fixer le montant de la contribution fédérale. Le tout est maintenant reporté à une date indéterminée.

La ministre de l'Énergie, Pat Carney, a été choisie par le premier ministre Mulroney pour agir comme responsable de l'Expansion régionale en attendant le retour de son collègue, mais on doute ici qu'elle se prononce sur le cas Pétromont.

L'annonce du projet conjoint de \$105 millions des sociétés Hydro-Québec et Marine Industrie dans

la Haute-Gatineau a été reporté également au mois de janvier.

Québec doit fournir une subvention de \$8,5 millions à ce projet tandis qu'Ottawa accordera un prêt pour le même montant.

Le retard ferait l'affaire de la société Hydro-Québec. Celle-ci, à cause de ses surplus d'électricité, n'est pas pressée d'accroître sa capacité de production.

**Chaussures**

Quant à la décision sur les quotas de chaussures, l'annonce en sera faite la semaine prochaine, le ministre Stevens ayant eu le temps de régler le dossier avant son hospitalisation.

Ayant subi un pontage corona-rien, le ministre fédéral devra prolonger par contre sa convales-

cence et il sera absent du travail plus longtemps que prévu.

Véra Holiad, l'adjointe du ministre, a déclaré hier que celui-ci avait annulé tous ses rendez-vous et rencontres jusqu'au premier janvier prochain.

Elle n'a pu dire de façon précise quand le ministre reviendra à son bureau. « Nous espérons qu'il sera de retour au travail dans trois semaines, mais il est certain alors qu'il ne pourra continuer de fonctionner à un rythme de douze heures par jour ».

Des députés conservateurs de la région de Montréal voulaient organiser un sommet économique sur l'avenir de la métropole et ils avaient pensé à M. Stevens comme ministre d'honneur. Leur projet vient de tomber à l'eau.



### L'équité ou l'intérêt de l'information?

■ L'affaire du débat entre les chefs du PQ et du PLQ semble mettre en opposition deux principes également importants: la liberté de la presse et l'équité du processus électoral.

Le directeur général des élections, M. Pierre F. Côté, estime en effet qu'un débat télévisé auquel ne prendraient part que MM. Pierre Marc Johnson et Robert Bourassa ne serait pas conforme à la Loi électorale.

« Il faut, a-t-il déclaré en citant l'article 427 de la Loi électorale, la participation des partis représentés à l'Assemblée nationale et de ceux qui ont obtenu plus de 3 p. cent des voix en 1981. »

Cela veut dire que MM. Denis Monière, du Parti indépendantiste (puisque Pierre de Bellefeuille est député de ce parti), et André Léveillé, de l'Union nationale (qui a obtenu 4 p. cent des voix en 81) devraient être invités à croiser le fer avec MM. Bourassa et Johnson.

M. Côté, au nom de l'équité qui doit caractériser le processus électoral, veut donc dicter une ligne de conduite aux diffuseurs, au détriment de leur liberté de presse.

Il semble croire que le législateur a décidé qu'en cette matière c'est le premier des deux grands principes qui devait l'emporter.

Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit?

L'article de la loi que cite M. Côté traite du temps d'antenne et de l'espace que la télé, la radio et les journaux peuvent mettre gratuitement à la disposition des partis politiques. Il stipule qu'il doit être distribué d'une façon équitable, « qualitativement et quantitativement », entre les candidats et les chefs de parti.

Situé dans le chapitre traitant des dépenses électorales, il a pour but d'éviter qu'un diffuseur mette carrément — et gratuitement — son organe d'information au service d'un parti ou d'un candidat au détriment des autres. Il ne leur permet donc de le faire qu'à la condition que tous les candidats soient traités équitablement.

Le débat que propose Radio-Canada n'a rien à voir avec cette contribution gratuite que les diffuseurs peuvent faire aux campagnes des partis. Il s'agit plutôt d'information, comme le sont les nouvelles publiées quotidiennement par les médias.

La loi — c'est le cas dans tous les pays démocratiques — ne régit pas leur façon de couvrir les campagnes électorales. Elle ne leur demande pas d'accorder la même importance à tous les partis.

Le critère qu'appliquent les médias n'est pas l'équité mais l'intérêt de l'information. Les organes d'information se ridiculiseront, et n'auront plus de lecteurs ou d'auditeurs, s'ils cherchaient à traiter tous les partis sur un pied d'égalité. Il tiennent plutôt compte de l'importance de chacun, de l'intérêt qu'ils suscitent dans la population, de la nouveauté de leurs interventions, etc.

Ce sont ces critères que Radio-Canada a appliqués en n'invitant que les chefs des deux seuls partis susceptibles de prendre le pouvoir — et peut-être même de faire élire des députés. Mettre M. André Léveillé sur le même pied que MM. Pierre Marc Johnson et Robert Bourassa est tout simplement une aberration au plan de l'information.

Le débat étant une émission d'information, il n'est pas soumis à la Loi électorale. L'heure et demie que Radio-Canada entend lui consacrer n'est en rien du temps d'antenne gratuit au sens de l'article 427.

Le Directeur général des élections s'en rendra certes compte. Sinon on risque de voir défilé au « Point » les chefs des 25 partis reconnus!

LOUIS FALARDEAU



À Québec hier, le premier ministre Pierre Marc Johnson s'est donné le plaisir d'un petit billard, au Club des employés civils.

laserphoto PC

## M. Rémillard ne répond plus

■ A titre de déclencheur, qui pouvait, mieux que M. Gil Rémillard, expliquer hier que ce candidat libéral et expert en matières constitutionnelles ait « vendu la meche » quant à l'imminence d'un accord Ottawa-Québec sur le statut du Québec au sein d'un éventuel Sommet de la francophonie?

Une analyse de  
**GILBERT BRUNET**

Accusé par ses adversaires péquistes — M. Johnson au premier chef — d'avoir violé le secret de négociations entre Ottawa, Québec et Paris, M. Rémillard a choisi de ne rien expliquer, tant que le contenu de cette entente, dont il contestait à l'avance la pertinence en campagne électorale, ne sera pas divulgué. Ce qui doit être fait ces prochains jours, sinon ces prochaines heures.

Hier, Mme Monique Vézina, ministre d'Etat aux Relations internationales, soumettait le projet d'entente au comité des priorités du Cabinet fédéral. Sans en divulguer le contenu, elle confirmait qu'entente il y a. Et que l'hypothèse avancée la veille, soit

que le Québec obtient un statut de gouvernement participant comme à l'Agence de coopération culturelle et technique, n'est pas loin de la vérité.

Or, LA PRESSE a appris hier que cet accord était en bonne voie quand, en juin, le premier ministre Lévesque a démissionné. Le dossier a donc été placé entre parenthèses pendant l'été, en attendant que soit désigné le nouveau premier ministre.

Mais voilà qu'à Paris, où le gouvernement socialiste souhaite annoncer de bonnes nouvelles aux Français avant les élections législatives du 16 mars, on pressait les parties canadienne et québécoise au dossier d'accélérer le rythme. Et voilà que le nouvel ambassadeur du Canada à Paris, M. Lucien Bouchard, avait reçu de M. Mulroney le mandat de régler ce vieux litige triangulaire. Et voilà enfin que, après l'élection de M. Johnson à la tête du PQ, Mme Louise Beaudoin est promue du poste de Déléguée à Paris à celui de ministre des Relations internationales du Québec.

Toutes les parties sont donc proches d'un accord, et toutes

sont pressées d'en finir. Ce que n'ignore pas M. Rémillard, conseiller du premier ministre Mulroney pour les questions constitutionnelles.

Les élections au Québec sont déclenchées. M. Rémillard décide d'être candidat libéral dans Jean-Talon, circonscription où Mme Beaudoin a été défaita deux fois. Celle-ci, déjà ministre non élue, est candidate dans le comté voisin de Louis-Hébert.

La perspective de l'annonce imminente, peut-être même conjointe par MM. Mulroney et Johnson, de l'entente « historique » déplaît à M. Rémillard. Il l'ébruite. Mme Vézina confirme. M. Rémillard ne répond plus. Le gouvernement du Québec, constitué d'adversaires électoraux de M. Rémillard, souhaite que l'annonce « n'en sera pas retardée » pour si peu...

Car la France, le Sénégal et la Tunisie n'attendent plus que le Canada et le Québec pour passer à la rencontre préparatoire d'un sommet de moins en moins éventuel. À moins que les élections québécoises ne repoussent l'échéance, fixée au 15 novembre par Paris.

## SOMMET FRANCOPHONE

# Johnson confirme l'imminence d'une entente

■ QUÉBEC — Le premier ministre Pierre Marc Johnson a confirmé hier que les gouvernements québécois et canadien sont sur le point de finaliser l'accord qui permettra au Québec de participer au Sommet de la francophonie.

**YVON LABERGE**

Interrogé en conférence de presse dans la Vieille Capitale hier, M. Johnson a précisé que c'était même une question de jours.

« Dans la mesure où la notion d'accord implique l'approbation des deux gouvernements, a dit M. Johnson, ce n'est pas tout à fait rendu là (...). C'est une question de jours. »

Il avoue que le contenu de cette entente à venir a été discuté hier matin en Conseil des ministres, mais, ajoute-t-il, les fils ne sont pas tous attachés.

On sait que c'est mercredi, lors de son passage dans l'Outaouais, que le candidat libéral dans Jean-Talon et ex-conseiller du premier ministre Mulroney, Gil Rémillard, avait le premier évoqué l'imminence de la signature d'un tel accord.

Il s'en était dit indigné dans la mesure où le Québec, selon lui, signait cet accord à la dernière minute alors que plus tôt cet automne, la Déléguée générale du Québec à Paris, Louise Beaudoin, refusait de rencontrer l'ambassadeur canadien dans la capitale française, Lucien Bouchard. M. Rémillard s'était aussi montré agacé que l'annonce d'un accord soit faite en pleine campagne électorale.

Or, a expliqué hier le premier ministre du Québec, « ce candidat a déclaré une inexactitude évidente ».

« Je sais que Mme Beaudoin est entrée en communication avec

M. Bouchard, par téléphone, à des dizaines de reprises. Je sais aussi, qu'en octobre, elle a eu un entretien avec lui à sa résidence de Paris. Il y a donc là une fausseté dans les faits affirmés (par M. Rémillard). »

Invité à commenter l'attitude de l'ancien conseiller de Brian Mulroney dans cette affaire, M. Johnson l'a qualifiée d'« indécidable ». « C'est le moins que l'on puisse dire ».

**En tournée**

Par ailleurs, le chef du gouvernement était à Québec dans le cadre de sa tournée électorale.

Après avoir présidé une séance du Conseil des ministres, M. Johnson s'est rendu au Club des employés civils (club social des employés de l'État).

En début d'après-midi, devant un auditoire composé de fonctionnaires sympathiques au PQ, il a proposé aux employés de l'État un nouveau modèle de relations basé sur la maturité. Il a répété « qu'on pourra discuter de l'éligence et de la forme » qu'a pris l'imposition des conventions collectives en 1982. « Mais sur le fond, nous n'avions pas le choix », a-t-il ajouté.

Il a aussi expliqué que sa nouvelle façon de voir les choses lui dicte maintenant d'associer les gestionnaires de l'État à l'élaboration de ses programmes et des législations.

Enfin, le premier ministre a voulu se montrer rassurant envers la haute fonction publique et il a dénoncé « ce chasseur de sorcières qu'est le député libéral de Charlesbourg, Marc-Yvan Côté, qui, dernièrement, parlait de purge ».

Hier soir, le premier ministre s'est offert un deuxième bain de foule dans un centre commercial de Sainte-Foy en compagnie de la ministre Louise Beaudoin, candidate dans Louis-Hébert.

## RÉSEAU ROUTIER DE LANAUDIÈRE

# Le PQ promet la part du lion au comté de Rousseau

■ L'état des routes qui traversent les 22 municipalités de Rousseau est tellement mauvais que sept des neuf engagements du PQ concernant l'amélioration du réseau routier de la région de Lanaudière touchent cette circonscription.

**JEAN-PAUL CHARBONNEAU**

Lors d'une entrevue à son bureau, le député sortant, René Blouin, a déclaré, hier, que le caucus des députés péquistes de cette région annoncera aujourd'hui, à Repentigny, que plus de \$35 millions serviront à améliorer le réseau routier desservant ce comté à vocation touristique et agricole.

Les engagements sont de compléter les travaux de construction de l'autoroute 25 jusqu'au nord du village de Saint-Esprit; ceux de la route Notre-Dame-de-la-Merci à Saint-Côme; entreprendre ceux de la route 335 (à même le corridor exproprié de la 19) de l'autoroute 640 jusqu'au village de Sainte-Anne-des-Plaines; de reconstruire la route 335 de la Plaine jusqu'à Ville des Laurent-

des, incluant le contournement.

Deux de ces promesses concernent un projet de lien routier entre Saint-Donat et Saint-Michel-des-Saints et l'amélioration du réseau routier intermunicipal.

Le député Blouin a expliqué que durant son premier mandat à l'Assemblée nationale, il avait travaillé pour que le ministère des Transports procède à l'amélioration des principaux axes régionaux, les routes 117, 125 et 158. Une somme de \$23 millions a ainsi été allouée.

Ce n'est pas assez, dit-il. « Pour améliorer tout le réseau routier comme il faut, poursuit-il, ça prendrait tout le budget du ministère des Transports ».

M. Blouin a expliqué que le comté de Rousseau avait été créé pour les élections de 1981 parce que cette région avait trop souvent été oubliée auparavant. On voulait que les 22 municipalités qui le composent reprennent le temps perdu et aient les mêmes droits que celles des grands centres urbains. Cette circonscription est située entre les Autoroutes 15 et 25 de Sainte-Anne-des-Plaines à Saint-Donat et entre Saint-Jérôme et Joliette.

## UNE PROPOSITION CONFORME À LA LOI

# TVA offre un débat à quatre

■ Le réseau de télévision TVA Inc. a offert hier de présenter un débat conforme au vœu exprimé par le directeur général des élections, M. Pierre F. Côté, en invitant les chefs des quatre formations politiques privilégiées par la loi, soit MM. Bourassa, Johnson, Léveillé et Monière à une confrontation de 75 minutes.

**CLAUDE-V. MARSOLAIS**

Le débat télévisé qui pourrait avoir lieu le 15, le 22 ou le 29 novembre prévoit que les chefs des deux grands partis, le PLQ et le PQ, disposeront de 16 minutes de temps d'antenne chacun et les chefs des tiers-partis, l'UN et le PI, d'une période de 11 minutes.

Selon le format retenu par M. Michel Héroux, les quatre chefs auraient la possibilité de faire une déclaration d'ouverture

(trois minutes aux chefs Bourassa et Johnson, deux minutes pour les chefs Léveillé et Monière) puis seraient livrés à un panel de journalistes pendant 30 minutes.

Une seconde partie de l'émission (14 minutes) serait réservée aux chefs des deux grands partis, MM. Bourassa et Johnson.

Enfin, dans un dernier temps, les chefs de parti pourraient s'interroger directement ou commenter les déclarations de leur adversaire au moment de leur intervention de fermeture.

M. Héroux a invité les représentants des quatre partis à venir discuter de sa proposition aujourd'hui au siège social du réseau TVA.

Hier soir, seul le chef de l'Union nationale, André Léveillé, avait indiqué qu'il acceptait l'offre. « Cette proposition a au moins le mérite de respecter la

loi et je la trouve extrêmement intéressante », a-t-il dit.

**Une offre de la FPJQ**

Par ailleurs, devant les difficultés éprouvées par Radio-Canada dans l'organisation d'un débat limité à Robert Bourassa et Pierre Marc Johnson, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, soucieuse de protéger le droit du public à l'information, a proposé hier d'organiser ce débat dans une salle publique.

D'après le président de l'organisme, Jean Pelletier, rien n'interdit dans la loi électorale de tenir une assemblée démocratique où les chefs des deux principales formations politiques seraient invités à débattre de leur programme politique et de leur vision du Québec.

Dans le cadre d'un tel débat, tous les médias électroniques seraient invités à constituer un pool pour la diffusion du débat des chefs.

# Québec 85

## Bourassa reconnaît que « sa » baisse d'impôt n'est que de 1 %



Le chef libéral Robert Bourassa.

photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

■ TROIS-RIVIÈRES — « Une tempête dans un verre d'eau », croit Robert Bourassa. Il a néanmoins, à plusieurs reprises et avec insistance, été prié de s'expliquer sur la confusion créée - et relevée dans l'édition d'hier de LA PRESSE - par l'engagement qu'il a pris, mardi, de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers.

### MARIO ROY

Pendant une émission de ligne ouverte à Télémedia-CHLN, devant 250 étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'occasion de conférences de presse improvisées, le chef libéral a dialogué, hier, avec des interlocuteurs manifestant des sentiments allant du scepticisme modéré à l'agressivité caractérisée.

« Les promesses électorales, c'est un cirque et une connerie! », a lancé un auditeur sur les ondes radiophoniques alors qu'il était question des engagements pris depuis un semaine par le Parti libéral du Québec.

Un étudiant a carrément demandé: « Finalement, M. Bourassa, est-ce que c'est 10 p. cent ou 1 p. cent, la baisse d'impôt que vous promettez? »

Sur cet imbroglio entourant la

réduction proposée de \$70 millions au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers (qui compte pour \$7,7 milliards dans les revenus publics), M. Bourassa a dit, répété et maintenu: « Lisez le texte (de ma déclaration), je vous le dis, si vos articles ont été basés sur mon texte, il n'y a pas de problèmes, vous pouvez bien dormir... »

Le texte en question (Sherbrooke, 5 novembre) dit que l'application dès 1986 de la table d'impôt prévue en 1987 entraînera une « réduction significatif que la facture d'impôt d'une famille typique avec deux enfants sera réduite de plus de 10 p. cent en 1986. »

L'unique référence au fait que cette baisse serait en réalité très largement tributaire du budget Duhaime se lit comme suit: « De profondes modifications sont en cours dans notre régime d'imposition personnelle, suite au livre blanc sur la fiscalité et au budget de 1985. Nous avons cru bon d'insérer notre engagement dans le cadre de ces modifications, afin d'assurer l'intégrité de notre régime fiscal. »

Un document annexe ajoute que cette réduction de 10 p. cent était possible « grâce à l'effet combiné des taux réduits d'imposition et des exemptions personnelles déjà prévues pour 1986 ». La même annexe établit à \$70

millions le coût net de la mesure; à \$116 millions son coût brut; et à \$180 millions l'augmentation du revenu disponible des ménages.

Hier, un économiste du PLQ, Ghislain Fortin a en outre fait savoir que la « réduction Duhaime » prévue pour 1986-1987 représentait \$300 millions; la « réduction Bourassa », \$100 millions: 25 p. cent de plus.

Pour sa part, le chef libéral a dit prudemment que l'explication selon laquelle « j'ai dit, j'ai répété que nous avions fait notre mesure péquiste en le devançant d'un an », que cette explication, donc avait été claire et suffisante.

Quoi qu'il en soit, Robert Bourassa a reconnu, hier, que la réduction promise ne représente, en réalité, que moins de 1 p. cent de l'ensemble des revenus provenant de l'impôt des particuliers?

« Ouais! bien, je veux dire, ça... Si c'est \$7 milliards... Ce que je dis, c'est qu'on ne peut pas dire que c'est la même réduction selon les niveaux parce que, à \$20 000, la réduction n'est pas la même qu'à \$30 000 ou à \$40 000. »

Les documents libéraux et le discours du chef sur le sujet ont-il été ambigus? « Si vous écoutez ce que j'ai dit, (si vous lisez) le texte qui vous a été soumis, c'est exprimé de cette façon-là; je n'ai rien à retrancher et je suis prêt à

le défendre n'importe quand, devant n'importe qui. Je ne suis quand même pas responsable des différentes manchettes chaque jour », répond M. Bourassa.

Les médias ont donc erré? « Je ne blâme personne: on est en campagne électorale et tout doit se faire très vite », ajoute-t-il.

Cette ambiance de quasi-méfiante a même rejilli sur le dossier de la phase II de la Baie James. Et, à quelques reprises, M. Bourassa a dû manifester une ardeur peu commune pour défendre son projet devant des interlocuteurs efficaces et articulés.

Pourtant, la journée aurait été magnifique pour le chef libéral si elle n'avait été assombrie par ce nuage fiscal et ses retombées.

M. Bourassa a participé à deux assemblées partisanes. La première dans le comté de Champlain, au Cap-de-la-Madeleine, où il a été chaudement accueilli. Et la seconde en soirée, dans le comté montréalais de Jeanne-Mance.

Même les étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont été bien sages. Les organisateurs libéraux craignaient que la « réunion sportive » de l'Université de Montréal ne pousse les étudiants, ailleurs en province, à se livrer à une surenchère de l'agitation et du chahut. Cela ne s'est pas produit.

## LES DEUX ÉQUIPES SE RESSEMBLENT DE PLUS EN PLUS Les libéraux comptent plus de députés candidats que le PQ

■ Dans Taillon c'est le péquiste qui est avocat et le libéral qui est enseignant.

### GÉRALD LEBLANC

Dans Bertrand c'est le libéral Bourassa qui est un ancien professeur et le péquiste Parent qui est maire et homme d'affaires.

Dans Maisonneuve c'est la libérale Saindon qui est journaliste et la péquiste Harel qui est avocate.

Dans Jonquière c'est le péquiste Dufour qui est maire et la libérale Saint-Amand qui est correctrice d'épreuves.

L'image populaire des enseignants ou journalistes au PQ et des professionnels ou hommes d'affaires au PLQ, ne tient plus.

Il est intéressant de souligner que les trois candidats à l'investiture libérale dans Taillon, hier soir, étaient tous enseignants.

Croyez le ou non mais les libéraux présentent presque autant de candidats issus du monde de l'éducation que les péquistes (24 à 27). Et si l'on ajoutait l'ancienne présidente de la CECM (Thé-

rèse Lavoie-Roux) et le président de la Fédération des commissions scolaires (Jacques Chagnon), on serait bien près d'un match nul.

Les deux grands partis ont bien changé depuis dix ans, non seulement dans leur programme mais aussi dans le profil de leurs candidats. Sans relancer le blanc bonnet au bonnet blanc, il faut constater que les deux équipes se ressemblent de plus en plus.

Le sexe d'abord: les péquistes présentent 20 candidates contre 16 chez les libéraux. Ce n'est pas vraiment une différence.

L'âge est encore plus uniforme: la moyenne des deux équipes est exactement la même, 43 ans. Les péquistes ont le plus jeune: Ivano Vellone, 18 ans, dans Laurier. Les libéraux ont le plus vieux: Roma Hains, 63 ans, dans Saint-Henri. On retrouve quatre autres sexagénaires: les libéraux Georges Vaillancourt (62 ans), Guy Pratt (60 ans), Claude Ryan (60 ans) et le péquiste Jacques Leblanc (60 ans).

Avec toutes les défaites et toutes les défections durant les par-

tielles, les péquistes comptent seulement 46 députés qui se présentent; c'est trois de moins que les 49 libéraux.

La différence s'est aussi estompée dans les représentants des communautés culturelles qu'on retrouve à peu près également dans les deux partis. Les péquistes comptent sept candidats « ethniques »: deux Grecs, deux Italiens, un Portugais, un Arménien et une Haïtienne. Les libéraux présentent quatre Italiens et un Grec.

Un peu comme pour les femmes, les données brutes ne sont pas toujours significatives. Ce n'est pas tout de présenter des femmes ou des Néo-Québécois, il faut encore leur offrir des comités accessibles. C'est difficilement le cas de la péquiste Maud Pier-Pierre dans Westmount ou de son co-équipier Vellone dans Laurier.

Même du côté des dirigeants municipaux, naguère massivement favorables aux libéraux, les forces sont partagées. Les libéraux comptaient 5 anciens maires parmi leurs députés qui se re-

présentent et l'on en retrouve cinq parmi leurs nouvelles recrues. Il y en a 5 chez les péquistes, dont deux vedettes, Jean-Guy Parent de Boucherville et Francis Dufour de Jonquière.

Moins nombreux qu'autrefois les avocats et notaires restent fort bien représentés: 15 chez les péquistes et 29 chez les libéraux. On ne retrouve par contre que deux médecins au PQ et un seul au PLQ.

Reste le monde des affaires. Les libéraux l'emportent toujours avec 54 candidats « reliés au monde des affaires » contre 19 chez les péquistes qui ajoutent 16 « administrateurs ».

Mais comment distinguer ici entre le millionnaire qui possède ses propres entreprises et le journaliste devenu récemment agent de communications dans une grande firme. C'est ainsi que le PLQ classe son chef dans le monde des affaires. Avocat et économiste il est vrai, M. Bourassa a fait trois choses dans sa vie: de l'enseignement, du travail de consultant auprès des gouvernements et de la politique.

## Bourassa veut favoriser l'implantation des entreprises de haute technologie

■ Robert Bourassa ne va pas jusqu'à promettre des dizaines de « Silicon Valley » pour le Québec. Mais il ne fait pas de doute dans son esprit qu'un gouvernement libéral saurait mettre la haute technologie sur la bonne voie afin de permettre la création « de milliers de nouvelles entreprises et des dizaines de milliers d'emplois ».

### PIERRE VINCENT

Voilà, entre autres, ce que le chef libéral provincial affirme dans son livre *Défi technologique*, qu'il lance à Montréal ce matin, et dont LA PRESSE a obtenu copie.

« Le virage technologique que propose le gouvernement actuel a

été raté, écrit-il. Sa tentative de nous le faire prendre est un exemple éloquent de son incompréhension des facteurs d'émergence d'un secteur de haute technologie ». Selon lui, le gouvernement péquiste a eu tort de choisir une approche « dirigiste », de chercher à jouer un rôle d'« entrepreneur » au lieu de se contenter de celui de « catalyseur ». En outre, le leader libéral déplore que les programmes gouvernementaux actuels ne comportent que des mesures d'aide financière « assujetties à des contraintes plus ou moins lourdes ».

« La haute technologie consti-

tue un domaine en perpétuelle effervescence et, de ce fait, oblige à une remise en question constante de nos acquis, fait valoir M. Bourassa. Elle implique donc une réévaluation du rôle et des interventions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Ce dernier, qui est le maître-d'œuvre du gouvernement du Québec dans ce dossier, ne peut être un chef d'orchestre puisque le développement de ce secteur ne supporte pas le dirigisme ».

« Un profond changement de mentalité s'impose, soutient le chef du PLQ. C'est un rôle plus humble et moins spectaculaire

que devra désormais jouer le gouvernement... Les initiatives devant venir du milieu, le gouvernement devra d'abord et avant tout être un auditeur attentif et au service des entrepreneurs technologiques ».

Pour tirer un meilleur profit de la haute technologie, M. Bourassa propose notamment l'implantation d'« incubateurs », qui pourraient fournir aux entreprises naissantes « un riche cadre de développement », ainsi que quelques services de base tels un loyer à prix réduit, des services administratifs communs, un réseau de contacts avec les investisseurs, un réseau de contacts avec les organismes gouvernementaux et des services de conseil en gestion.

## ÉLECTOGRAMMES

### Silence sur l'avortement

■ S'il n'en tient qu'aux principaux partis politiques, l'avortement ne deviendra pas un enjeu majeur de la campagne. « C'est le statu quo. Les conseils d'administration des CLSC sont autonomes, le ministre n'interviendra pas puisque les éléments du dossier sont les mêmes aujourd'hui qu'en 1982 », a expliqué hier un adjoint du ministre Guy Chevrette. Au PLQ, on rappelle que le parti n'a rien voté la-dessus. « On ne veut pas entrer là-dedans, il n'est pas question que cela devienne un enjeu de l'élection », a déclaré un responsable du programme.

### Pas d'achat préférentiel

■ Un futur gouvernement libéral dirigé par Robert Bourassa abolirait la politique d'achat du gouvernement et entamerait des négociations avec les provinces afin d'élaborer un code d'éthique interprovincial en matière de commerce, de mobilité des entreprises, des services et des capitaux. C'est le député de Nelligan, Clifford Lincoln, qui a pris cet engagement hier au nom de son parti. « Il est très important que les provinces abolissent d'abord leur propre politique discriminatoire en matière de commerce avant de s'engager dans des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis », a-t-il soutenu.

### 50 000 logements

■ Un nouveau front commun sur le logement social a demandé hier aux chefs des partis politiques de se prononcer sur la construction, d'ici cinq ans, de 50 000 logements pour les moins nantis. Réponse attendue d'ici le 25 novembre. « On est tannés de se faire dire que la situation du logement est idyllique, et que quelques chequesU vont tout régler », déclare André Lavallée, le porte-parole de ce front commun qui regroupe plus de 80 organismes.

### En créole

■ Le député de Jeanne-Mance, Michel Bissonnet, a inséré dans son discours un bref passage en langue créole, hier, à l'intention des électeurs haïtiens de son comté. Il participait alors à une assemblée partisane donnée dans Jeanne-Mance, où une demi-douzaine de députés et candidats libéraux entouraient leur chef, Robert Bourassa.

### Salaires minimum

■ Robert Bourassa a promis, hier, qu'un éventuel gouvernement libéral étudierait rapidement la possibilité de hausser le salaire minimum, qui est toujours de \$4,00 l'heure au Québec. « Notre salaire minimum n'est plus maintenant le plus élevé au Canada », a expliqué le chef libéral, alors qu'il était invité à une émission de ligne ouverte, à Trois-Rivières.



Guy Chevrette



Roch LaSalle

### DANS JOLIETTE

## « Ti-Roch » et « Ti-Guy »: les plaisirs de la symbiose

■ Fidèle à sa propre consigne, Roch LaSalle n'appuiera pas officiellement le péquiste Guy Chevrette dans Joliette, mais il aimera bien pouvoir continuer à travailler avec lui.

### GÉRALD LEBLANC

C'est ce que le ministre conservateur a dit samedi à quelque 300 cultivateurs de la Société d'agriculture de Montcalm, en présence du ministre péquiste Chevrette.

La connivence continue donc avec les péquistes qui ont maintenu LaSalle au pouvoir malgré les diverses vagues libérales qui ont déferlé au Québec durant le règne de Pierre Trudeau.

Collecteurs de fonds l'an dernier pour LaSalle, l'avocat Michel Ferland et le podiatre Ronald Ferrault le sont aujourd'hui pour Chevrette.

Même chose pour les chefs de village Denis Rivest de Crabtree et Gilles Bazinet de Saint-Pierre.

On ne sait d'ailleurs plus très bien si ces gens sont des conservateurs qui appuient les péquistes ou des péquistes qui ont appuyé les conservateurs.

Ils ne sont probablement ni l'un, ni l'autre. Depuis l'époque de l'unioniste Antonio Barrette avec sa célèbre boîte à lunch, c'est l'homme - comme l'a noté le politologue André Bernard - plus que le parti que les gens appuient dans Joliette.

« Un député, ici, qui ne se fait pas appeler par son petit nom est bien mal pris », nous disait hier Guy Chevrette dans sa limousine de ministre où il s'assoit toujours sur la banquette avant.

Son poster électoral dit d'ailleurs « encore plus forts, avec Guy » et les gens le saluent souvent en l'appelant « Ti-Guy » comme ils appellent leur député fédéral « Ti-Roch ».

Et le chauffeur du ministre, fils d'un ancien député unioniste, parle de notre campagne, de nos posters, de nos sondages... Et son patron se vante de posséder un sondage tout frais qui lui donne une forte avance sur le candidat libéral, Donatien Corriveau.

Originnaire lui aussi de ce pays de Lanaudière, l'ancien président de la CSN aura du mal à s'insérer entre « Ti-Guy » et « Ti-Roch », qui ne font qu'un à Joliette.

### Pas de spectre

■ Le chef du PLQ s'est d'autre part défendu de brandir le spectre de l'indépendance. « Je ne ramène pas le spectre de l'indépendance en parlant simplement du programme péquiste de 1985 », a-t-il dit. M. Bourassa a répété que le Parti québécois se montrait, pour la troisième fois, fédéraliste avant une élection pour changer d'opinion par la suite.

### Lève-tôt

■ Le premier ministre partait ce matin pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine et il faut croire qu'il avait une importante nouvelle à annoncer puisqu'il a convoqué une conférence de presse à 5 h 45 du matin à l'aéroport du gouvernement.

### Le PQ en avance au Saguenay

■ Le Parti québécois était en avance dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, selon un sondage réalisé au début de novembre, auprès de 500 électeurs, pour le compte du *Quotidien* et de la station de télévision CJPM, de Chicoutimi. Selon ce sondage, qui comporte une marge d'erreur de cinq pour cent, le Parti québécois l'aurait emporté dans les cinq circonscriptions du Saguenay-Lac-Saint-Jean si les élections avaient eu lieu entre le premier et le 3 novembre. Avant la dissolution de l'Assemblée nationale, cette région était représentée par quatre péquistes et un libéral.

# Beatty décore Youppi

Le solliciteur général du Canada, Perrin Beatty, a remis hier des plaques soulignant leur effort dans le secteur de la prévention de la criminalité à une brochette de personnes... et à un personnage : Youppi.

La célèbre mascotte des Expos représentait son employeur de même que la Banque nationale du Canada et Parents-Secours. Les trois organismes ont mis sur pied un vaste programme visant à susciter l'intérêt des enfants de 6 à 10 ans, de leurs parents et de leurs professeurs, sur la question de l'enlèvement des enfants. Le groupe a, entre autres réalisations, produit un vidéo qui a été montré dans tout le Québec.

Au nombre des autres groupes et individus qui ont été honorés par le ministre Beatty hier, on remarquait les responsables de Amy Patrouille, un effort conjoint du service de police de Saint-Hyacinthe, de parents, d'enseignants et d'enfants. Entre autres réalisations d'Amy Patrouille: un théâtre de marionnettes traitant de la prévention du crime dont le spectacle a été

présenté dans 14 écoles ainsi que des émissions de radio et de télévision.

Nicole Laquerre, fondatrice de Parents-Secours, il y a 10 ans, a également été honorée, de même que Brian O'Neill, le président de la Ligue nationale de hockey,

pour sa contribution à la mise sur pied, conjointement avec la GRC, d'un programme de prévention de la toxicomanie.

Le père Marcel de la Sablonnière a reçu la plaque pour ses 35 ans consacrés aux jeunes.

## Le Musée de l'auto de Granby est en difficulté

La Fondation Maxime Choinière a donné un coup de klaxon, pour ne pas dire un coup d'avertisseur politiquement sonore, à l'endroit de MM. Pierre Marc Johnson et Robert Bourassa afin d'obtenir une aide financière immédiate (\$800000) du gouvernement pour empêcher la disparition du Musée de l'auto de Granby. Depuis le printemps dernier, ses dirigeants ont entrepris des démarches auprès des ministères des Affaires culturelles et du Tourisme, de même qu'auprès de l'Office de planification et de développement du Québec, en vue d'acquiescer le musée qui abrite l'une des plus importantes collections de voitures anciennes au Canada et d'autres antiquités. Les héritiers de feu M. Maxime Choinière, décédé il y a trois ans, sont prêts à le céder au prix de \$1 million alors que l'on estime la valeur marchande des «belles d'antan» à environ \$2,5 millions. Mais pressés d'honorer leurs créanciers (dettes accumulées en raison des frais successoraux, et des impôts fonciers), ceux-ci ont décidé de vendre la collection à l'encan le 14 décembre prochain.



## Nouvelle autorisation

Conformément à l'article 335 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé à compter du 29 octobre 1985, l'instance du NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC de la circonscription électorale de SAINTE-ANNE. Madame Martha Carter agit comme représentante officielle de cette instance.



Pour plus de renseignements, composez sans frais 1-800-463-4378.

# SAMEDI, C'EST SIMPSON

# C'EST COMME DE L'ARGENT EN BANQUE

Ces certificats sont valables sur presque toute marchandise en stock\*... y compris articles à prix réduits!  
Un certificat par article apporté à n'importe quelle caisse d'un des 5 magasins Simpson.  
Pour achat en personne seulement!

## DÉCOUPEZ CES 6 CERTIFICATS

# VOUS ÉPARGNEZ \$100

## POUR UN JOUR SEULEMENT: LE SAMEDI 9 NOVEMBRE

**\$10** **ÉPARGNEZ \$10 DE PLUS** **\$10**

sur un article valant \$50 ou plus (au total)  
à n'importe quelle caisse d'un des 5 magasins Simpson.

\*VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CES EXCEPTIONS:  
Appareils électroménagers et pour l'entretien des planchers (rayon 430), divertissement au foyer (rayon 395), fourrures, tabac, certificats-cadeaux, voyages Simpson, caméras et films (rayon 210), produits de beauté et parfums.

Une liste complète des exceptions sera affichée dans chaque magasin.

**\$10**

**\$10** **ÉPARGNEZ \$10 DE PLUS** **\$10**

sur un article valant \$50 ou plus (au total)  
à n'importe quelle caisse d'un des 5 magasins Simpson.

\*VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CES EXCEPTIONS:  
Appareils électroménagers et pour l'entretien des planchers (rayon 430), divertissement au foyer (rayon 395), fourrures, tabac, certificats-cadeaux, voyages Simpson, caméras et films (rayon 210), produits de beauté et parfums.

Une liste complète des exceptions sera affichée dans chaque magasin.

**\$10**

**\$15** **ÉPARGNEZ \$15 DE PLUS** **\$15**

sur un article valant \$75 ou plus (au total)  
à n'importe quelle caisse d'un des 5 magasins Simpson.

\*VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CES EXCEPTIONS:  
Appareils électroménagers et pour l'entretien des planchers (rayon 430), divertissement au foyer (rayon 395), fourrures, tabac, certificats-cadeaux, voyages Simpson, caméras et films (rayon 210), produits de beauté et parfums.

Une liste complète des exceptions sera affichée dans chaque magasin.

**\$15**

**\$15** **ÉPARGNEZ \$15 DE PLUS** **\$15**

sur un article valant \$75 ou plus (au total)  
à n'importe quelle caisse d'un des 5 magasins Simpson.

\*VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CES EXCEPTIONS:  
Appareils électroménagers et pour l'entretien des planchers (rayon 430), divertissement au foyer (rayon 395), fourrures, tabac, certificats-cadeaux, voyages Simpson, caméras et films (rayon 210), produits de beauté et parfums.

Une liste complète des exceptions sera affichée dans chaque magasin.

**\$15**

**\$25** **ÉPARGNEZ \$25 DE PLUS** **\$25**

sur un article valant \$125 ou plus (au total)  
à n'importe quelle caisse d'un des 5 magasins Simpson.

\*VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CES EXCEPTIONS:  
Appareils électroménagers et pour l'entretien des planchers (rayon 430), divertissement au foyer (rayon 395), fourrures, tabac, certificats-cadeaux, voyages Simpson, caméras et films (rayon 210), produits de beauté et parfums.

Une liste complète des exceptions sera affichée dans chaque magasin.

**\$25**

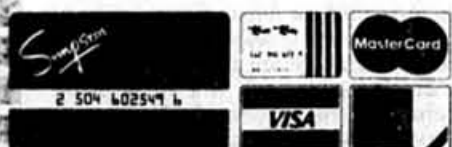
**\$25** **ÉPARGNEZ \$25 DE PLUS** **\$25**

sur un article valant \$125 ou plus (au total)  
à n'importe quelle caisse d'un des 5 magasins Simpson.

\*VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CES EXCEPTIONS:  
Appareils électroménagers et pour l'entretien des planchers (rayon 430), divertissement au foyer (rayon 395), fourrures, tabac, certificats-cadeaux, voyages Simpson, caméras et films (rayon 210), produits de beauté et parfums.

Une liste complète des exceptions sera affichée dans chaque magasin.

**\$25**



**Simpson** c'est bien moi